

Le présent ACCORD-CADRE DE LICENCE ET SERVICES, tel que modifié de temps à autre (l'« **ACLS** »), de Command Alkon Incorporated (« **Command Alkon** ») est un accord-cadre en vertu duquel Command Alkon et/ou l'une de ses Sociétés affiliées fournira, louera ou concèdera une licence au Client (ou à ses Sociétés affiliées) certains produits logiciels ou matériels (les « **Produits** ») et/ou fournira au Client (ou à ses Sociétés affiliées) certains services (les « **Services** »), tels que décrits plus en détail ci-dessous et dans une commande applicable conclue (chacune de ces commandes étant une « **Commande** »). « **Client** » désigne, dans le cas d'un individu acceptant cet ACLS au nom d'une entreprise ou d'une autre entité juridique, l'entreprise ou l'entité juridique pour laquelle cet individu accepte cet ACLS, ainsi que les Sociétés affiliées de cette entreprise ou entité (tant qu'ils demeurent des Sociétés affiliées) ayant passé une Commande. Le Client et Command Alkon sont chacun désignés comme une « **Partie** » et, ensemble, les « **Parties** ».

1. ORGANISATION DE L'ACLS.

(a) Commandes.

(i) En ce qui concerne chaque déploiement particulier de Produits ou de Services, le Client (ou, le cas échéant, sa Société affiliée) est tenu de signer une Commande. Si une Société affiliée de Command Alkon passe une Commande avec le Client (ou sa Société affiliée), sous réserve du présent ACLS, le terme « Command Alkon », tel qu'il est utilisé dans les présentes, sera réputé être (et uniquement être) cette Société affiliée de Command Alkon aux fins de ladite Commande et de toutes les obligations et responsabilités qui en découlent. Le Client convient qu'une Commande qui fait référence au présent ACLS et qui est signée par un représentant du Client ou par sa Société affiliée est contraignante pour le Client, et le Client doit faire en sorte que cette Société affiliée (le cas échéant) se conforme aux conditions des présentes. Par « **Société affiliée** », on entend une entité qui directement ou indirectement Contrôle, est Contrôlée par ou est sous le Contrôle commun d'une Partie. « **Contrôle** », pour les fins de cette définition, désigne la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des droits de vote de l'entité concernée.

(ii) Dès sa signature, chaque Commande constitue un accord distinct entre les Parties qui incorpore et est soumise aux conditions du présent ACLS. Cet ACLS régira toute Commande dans la mesure où elle est exécutée ou renouvelée et régira également, et constituera un amendement à, toute Commande active, ouverte ou en cours. Chaque Commande précisera les conditions et les frais applicables aux Produits ou Services faisant l'objet de la Commande et pourra également préciser d'autres conditions et limitations relatives à l'utilisation ou à l'accès du Client à ces Produits ou Services. Les devis et propositions de Command Alkon ne constituent pas une offre écrite définitive, et l'acceptation par le Client d'une proposition de Command Alkon ou de toute Commande y afférente est soumise à

l'approbation et à l'acceptation définitives de Command Alkon.

(iii) Une Commande ne modifie ni ne remplace le présent ACLS, et en cas de conflit entre le présent ACLS et une Commande, les conditions du présent ACLS prévaudront, sauf si les Parties ont expressément déclaré dans une Commande mutuellement exécutée qu'une disposition de la Commande (y compris, sans limitation, toute Condition contraire (telle que définie ci-dessous)) remplace une disposition particulière du présent ACLS, alors la disposition applicable de la Commande prévaudra en ce qui concerne les Produits ou Services qui font l'objet de cette Commande particulière. Pour éviter toute ambiguïté, Command Alkon n'est pas liée par, et rejette, toute disposition énoncée dans une Commande (ou dans tout autre document ou formulaire, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions imprimées sur les bons de commande ou les formulaires du Client) qui est en désaccord, en conflit, contraire ou additionnelle à (x) les conditions du devis ou de la proposition de Command Alkon concernant ladite Commande et/ou (y) au présent ACLS (« **Conditions contraires** ») (et ces Conditions contraires seront sans effet), à moins qu'une Commande signée par un représentant autorisé de Command Alkon ne stipule expressément qu'une Condition contraire spécifique est convenue et acceptée aux fins de ladite Commande uniquement.

(iv) Si une Commande particulière est résiliée (ou si la partie de cette Commande relative à un certain Produit ou Service est résiliée), conformément au présent ACLS, le Client n'aura plus le droit d'accéder ou d'utiliser, et Command Alkon pourra cesser de fournir, les Produits ou Services applicables qui font l'objet de la Commande résiliée (ou d'une partie de celle-ci), nonobstant le fait que d'autres Commandes (ou, dans le cas d'une Commande partiellement résiliée, le reste de cette Commande) et le présent ACLS peuvent encore être en vigueur et produire leurs effets.

(b) Bon de commandes du Client. Si les Parties en ont convenu dans la Commande, un Client peut également émettre un bon de commande pour les Produits ou Services particuliers qui font l'objet de cette Commande (un « **Bon de commande du Client** »), à condition qu'un Bon de commande du Client ne soit pas contraignant à moins que la tarification et les autres conditions qui y sont énoncées ne soient conformes aux conditions du présent ACLS et de la Commande applicable, et que ce Bon de commande du Client soit accepté par écrit par Command Alkon, à sa discrétion. Ce Bon de commande du Client ne servira qu'à la tenue des dossiers du Client et, en aucun cas, un Bon de commande du Client ne remplacera ou n'aura pour effet d'ajouter, de supprimer, de modifier ou de remplacer les conditions d'une Commande ou du présent ACLS et, en cas de conflit, les conditions du présent ACLS et/ou de la Commande applicable prévaudront.

(c) Dans certaines circonstances, Command Alkon peut informer le Client que pour recevoir un service particulier (ou une partie de celui-ci) fourni par un tiers, le Client est tenu de

conclure un contrat directement avec ce tiers (chacun, un « **Fournisseur de services complémentaires** », et ce service, un « **Service complémentaire** »). Ce Service complémentaire peut ne pas être disponible pour le Client s'il choisit de ne pas conclure un tel contrat. Sauf si Command Alkon et le Client en conviennent expressément par écrit, la fourniture d'un tel Service complémentaire sera soumise aux conditions de l'accord conclu avec le Fournisseur de services complémentaires, et Command Alkon ne sera pas responsable de la fourniture d'un tel Service complémentaire.

2. DURÉE.

(a) Durée de l'entente cadre. La durée de validité du ACLS commence à la signature du ACLS par les deux Parties (la « **Date d'entrée en vigueur** ») et, sauf résiliation anticipée autorisée par les présentes, se poursuit jusqu'à douze (12) mois après la date d'expiration ou de résiliation de toutes les Commandes (la « **Durée de l'ACLS** »).

(b) Durée de la Commande. La durée initiale et les conditions de renouvellement de chaque Service (chacune étant appelée « **Durée des services** ») sont précisées dans la Commande applicable. La durée initiale et les conditions de renouvellement de chaque licence du Logiciel sous licence (tel que défini à l'article 7(a) ci-dessous) sont précisées à l'article 7(a)(iii) ci-dessous (« **Durée de la licence** »). Command Alkon fournira les Services ou Produits applicables pendant la Durée des services ou la Durée de la licence, respectivement, conformément à la Commande et au présent ACLS.

3. LES REDEVANCES ET LES PAIEMENTS.

(a) Le Client doit payer tous les frais et montants dus en rapport avec les Produits ou Services applicables, comme spécifié dans la Commande applicable; étant entendu que si les conditions de paiement ne sont pas spécifiées dans la Commande applicable, tous les montants sont dus et payables net trente (30) jours à compter de la date de la facture. Command Alkon peut, à sa seule discrétion, émettre une retenue de crédit sur le compte du Client auprès de Command Alkon (ce qui peut inclure, sans s'y limiter, la suspension de tout ou partie des Services fournis en vertu des présents ou la suppression de l'accès du Client à tout ou partie des Produits ou Services fournis en vertu des présents) à tout moment après que le Client n'a pas effectué le paiement requis par les présentes, conformément à la politique de crédit ou aux pratiques générales de Command Alkon en vigueur à ce moment-là et s'y rapportant.

(b) En ce qui concerne l'installation, la formation, l'assistance, le développement de logiciels personnalisés ou d'autres services professionnels fournis dans le cadre d'une Commande (chacun étant un « **Service professionnel** »), Command Alkon enregistrera le coût réel imputable à ce Service professionnel, ce coût réel sera composé de (1) une somme égale à (x) le nombre total d'heures travaillées par le Personnel concerné (défini ci-dessous) en ce qui concerne ce Service professionnel multiplié par (y) le taux horaire tel qu'il peut être spécifié dans cette Commande ou autrement

convenu par les Parties en ce qui concerne chacun de ces membres du Personnel, (2) le coût des matériaux utilisés par Command Alkon pour fournir ce Service professionnel et (3) les frais de déplacement et les dépenses personnelles, qui peuvent correspondre à une indemnité journalière prédéterminée ou à un taux journalier. Sauf indication contraire dans une Commande applicable, tous les frais de déplacement, dépenses journalières et dépenses liées à la préparation du site, dans chaque cas lié à ce Service professionnel, seront supportés uniquement par le Client et seront facturés aux frais réels.

(c) Command Alkon peut à tout moment (et de temps à autre), à sa seule discrétion, modifier les prix, les tarifs ou les frais énoncés dans toute Commande, une telle modification prenant effet à tout moment à compter du premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur de la Commande. Command Alkon fournira au Client un préavis d'au moins 30 jours de ce changement, lequel préavis peut être fourni par voie électronique, y compris par l'émission d'une facture électronique. La poursuite de l'utilisation des Produits ou Services par le Client sera considérée comme une acceptation de cette modification.

(d) Tous les prix, taux et frais s'entendent hors taxes, et le Client est seul responsable du paiement de toutes les taxes applicables, y compris les taxes de vente, les taxes d'utilisation, les taxes foncières, les droits d'accise, les taxes sur la valeur ajoutée, les retenues à la source étrangères, les taxes sur les biens et services, les taxes sur les recettes brutes et tous les intérêts, ajouts aux taxes ou pénalités applicables, ainsi que tous les droits ou tarifs (nationaux, locaux ou autres) prélevés sur les Produits fournis ou les Services fournis en vertu des présentes, à l'exception des taxes basées uniquement sur le revenu net de Command Alkon (autres que les retenues à la source étrangères). Sans limiter la portée de ce qui précède, le Client doit rembourser à Command Alkon l'intégralité de tous les montants que Command Alkon paie pour le compte du Client dans les quinze (15) jours suivant la réception par le Client d'une facture de Command Alkon à cet effet.

(e) Les frais récurrents pour les Services (y compris les Services LS) et les Logiciels sous licence seront facturés comme spécifié dans la Commande applicable, et si cela n'est pas spécifié, ils seront facturés annuellement à l'avance. Tous les autres frais, y compris pour les Produits, seront facturés au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Command Alkon se réserve le droit de modifier les conditions de paiement à tout moment si, de l'avis de Command Alkon, la situation financière du Client ou ses antécédents de paiement le justifient. Le Client est réputé accepter les Services décrits dans une facture lors du paiement de ladite facture. Le Client est réputé accepter les Produits mentionnés sur une facture dès lors qu'il effectue le paiement de cette facture. Si le Client conteste le montant d'une facture, il doit payer, et Command Alkon a le droit de conserver, tous les montants non contestés.

(f) Si Command Alkon a suspendu l'exécution des Services ou la fourniture ou l'accès aux Produits ou aux Logiciels sous licence en vertu de la deuxième phrase de l'article 3(a) des présentes, Command Alkon peut maintenir cette suspension à sa seule et entière discrétion, à moins que Command Alkon ne reçoive le paiement intégral (y compris les frais de retard) pour le défaut de paiement qui a été la cause de cette suspension. Le Client se verra imposer et accepte de payer des frais de retard égaux à un et demi pour cent (1,5 %) par mois de tous les montants dus et payables (ou le montant maximum autorisé par la loi, s'il est inférieur), sur tous les montants en souffrance. Les retards de service dus à des conditions ou à des circonstances indépendantes de la volonté de Command Alkon n'excusent pas le non-paiement ou le paiement tardif.

(g) Command Alkon se réserve le droit, dans la mesure où cela est autorisé, d'imposer des frais administratifs ou des frais de commodité sur tout paiement effectué par le Client au moyen d'une carte de crédit. Ces frais seront déterminés par Command Alkon à sa seule et raisonnable discrétion.

(h) Sauf indication contraire écrite dans une Commande applicable, les frais dus à Command Alkon pour tout Service sur site (y compris tout Service professionnel ou tout Service de soutien (tel que défini à l'article 7(c)(i)) ne comprennent pas les frais de déplacement et de subsistance applicables, qui seront payés séparément par le Client.

4. LIMITATIONS CONCERNANT LES PRODUITS ET LES SERVICES.

(a) Le Client ne doit pas mettre à disposition, vendre, céder, sous-licencier, distribuer, louer, prêter ou transférer de quelque manière que ce soit tout Produit ou Service sous quelque forme que ce soit à un tiers, ni permettre à un tiers d'accéder à tout Produit ou Service ou de l'utiliser, sauf (i) si cela est expressément autorisé dans la description standard du produit (« **DSP** ») applicable, le cas échéant, pour ce Produit ou Service applicable à la date de livraison initiale au Client en vertu des présents ou (ii) si cela est autrement expressément prévu dans le présent accord ou dans une Commande applicable.

(b) Aucun droit n'est accordé au Client en ce qui concerne tout Produit ou Service, y compris tout droit sur la Propriété intellectuelle (telle que définie ci-dessous) de Command Alkon, que ce soit par implication, préclusion ou autre, à l'exception des droits expressément accordés en vertu du présent ACLS ou conformément aux conditions d'une Commande applicable. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés en vertu du présent ACLS ou d'une Commande applicable sont réservés à Command Alkon. « **Propriété intellectuelle** » : tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle, quelle que soit la juridiction, qu'ils soient enregistrés ou non, qui existent ou existeront maintenant ou à l'avenir, y compris les droits sur les découvertes et les inventions, les méthodes et les procédés, les brevets, les droits d'auteur, les logiciels, les dessins, les

dessins industriels, les secrets commerciaux, les renseignements confidentiels et le savoir-faire, les données et les bases de données, les marques, les noms commerciaux, les droits sur l'habillement commercial et le droit d'intenter une action en concurrence déloyale ou trompeuse.

(c) Les Produits et Services peuvent contenir des données, des images, des photographies, des animations, des vidéos, des sons, de la musique, des textes et des documents imprimés associés ou d'autres contenus (« **Contenu** ») fournis par des tiers et sous licence de ceux-ci. Toute limitation concernant l'utilisation des Produits et Services en vertu du présent ACLS s'appliquera également à ce Contenu. Command Alkon peut informer le Client des conditions ou limitations supplémentaires qui s'appliquent à ce Contenu (y compris les conditions qui peuvent être spécifiées par les concédants de licence de Command Alkon pour ce Contenu), et ces conditions ou limitations supplémentaires font partie intégrante du présent ACLS.

(d) Toutes les obligations de Command Alkon en rapport avec les Produits et les Services, y compris toute activité liée à une garantie (collectivement « **Engagements de service** »), sont expressément subordonnées à la fourniture par le Client de tout accès raisonnable (y compris l'information, la connectivité à distance, l'autorisation et l'authentification de l'utilisateur, et autres exigences telles que les clés d'accès, les jetons, les noms d'utilisateur, les mots de passe et autres) que Command Alkon peut demander dans le cadre de l'exécution ou de la préparation de tout Engagements de service (chacune étant une « **Condition d'accès** ») et sera subordonnée à l'utilisation par le Client de la version actuelle, commercialement disponible, des Produits applicables et des Services. Dans la mesure où le non-respect ou le respect incomplet d'une Condition d'accès affecte le respect par Command Alkon de toute obligation liée aux Engagements de service, toutes ces obligations sont excusées et le délai d'exécution est suspendu tant que les Conditions d'accès ne sont pas remplies. De même, si le Client demande une méthode d'accès spécifique qui n'est pas couramment utilisée par Command Alkon, il doit fournir tout le soutien et l'assistance raisonnablement demandés, en plus de toutes les Conditions d'accès, que Command Alkon demande afin d'établir, de maintenir et d'utiliser efficacement la méthode d'accès, et tous les Engagements de service seront excusés et prorogés dans la mesure où les performances ou le calendrier de Command Alkon sont affectés négativement par la nécessité ou le retard de ce soutien et de cette assistance. Sans limiter ce qui précède, le Client accepte de : (i) s'assurer qu'un représentant du Client est disponible pendant la fourniture des Services ; (ii) fournir à Command Alkon des conditions de travail raisonnables, et (iii) essayer tous les Produits dans un environnement non crucial pour l'entreprise ou non productif avant de mettre en œuvre ou de demander la mise en œuvre de ces Produits dans un environnement crucial pour l'entreprise ou productif. Tout au long de la Durée de l'ACLS, le Client doit maintenir les conditions du site dans la portée environnementale commune de tous les systèmes,

dispositifs et supports, comme spécifié par Command Alkon. Pour les Produits disposant d'un service de diagnostic à distance, le Client doit fournir et prendre en charge les coûts de la connexion Internet spécifiée par Command Alkon, des modems ou des ensembles de données, le cas échéant. Les réclamations et responsabilités résultant de l'incapacité du Client à remplir tout ou partie de ses obligations en vertu du présent [article 4\(d\)](#) seront entièrement à la charge du Client et Command Alkon n'assumera aucune responsabilité pour un tel manquement du Client.

(e) Command Alkon n'accepte aucune responsabilité pour la connexion, la combinaison ou l'interopérabilité des Produits et des Services avec des produits et des services de tiers, et Command Alkon n'est pas responsable des dommages ou des pertes qui peuvent survenir en relation avec de tels actes ou circonstances. En outre, le Client accepte et reconnaît qu'il est seul responsable de l'obtention de tous les droits et autorisations nécessaires pour connecter, combiner, exploiter et utiliser les Produits et les Services avec les produits et les services de tiers non fournis par Command Alkon.

(f) Le Client reconnaît et accepte que Command Alkon puisse inclure dans un Produit ou un Service une logique, un code ou d'autres dispositifs conçus pour permettre à Command Alkon de fournir un service ou de restreindre la reproduction ou l'utilisation du Produit ou du Service pour les utilisations expresses autorisées en vertu du présent ACLS ou de toute Commande applicable (« **Dispositif de protection** »). Nonobstant toute disposition contraire, le Client ne peut pas, et ne doit en aucun cas tenter d'obtenir le code source du Dispositif de protection, et aucune licence ou droit accordé dans le cadre du présent ACLS ou de toute Commande n'autorise le Client (ou tout tiers agissant en son nom) à modifier, désactiver ou tenter de contourner ledit Dispositif de protection. Le Client ne prendra aucune mesure visant à contourner une restriction de reproduction ou d'utilisation ou tout autre système de protection du Produit ou Service mis en œuvre par Command Alkon. En cas de fonctionnement défectueux du Dispositif de protection, Command Alkon fournira, en tant que seule responsabilité et seul recours du Client, des Services pour corriger ce Dispositif de protection afin que le Client puisse utiliser le Produit ou le Service affecté conformément à la licence accordée en vertu du présent ACLS ou de la Commande applicable. Le fait que le Dispositif de protection ne limite pas l'utilisation en violation de la licence accordée en vertu du présent ACLS, ou qui dépasse la portée de celle-ci, n'implique pas et ne doit pas être interprété comme impliquant qu'une telle utilisation est autorisée.

(g) Le Client reconnaît et comprend que, le cas échéant (l'applicabilité étant déterminée par Command Alkon à sa seule discrétion raisonnable), (i) Command Alkon précisera la manière dont chaque administrateur de compte (« **Administrateur de compte** ») et chaque utilisateur autorisé (« **Utilisateur autorisé** ») du Client recevra les identifiants d'accès aux Produits et Services, (ii) chaque Administrateur de

compte et chaque Utilisateur autorisé doit être à tout moment un employé du Client afin de conserver et d'utiliser ces identifiants d'accès, et (iii) sous réserve des conditions de toute Commande applicable, Command Alkon est en droit de limiter le nombre ou le type d'Administrateurs de compte ou d'Utilisateurs autorisés. Chaque Commande applicable précisera la manière dont les Administrateurs de compte et les Utilisateurs autorisés se verront attribuer des comptes, des identifiants de connexion, des mots de passe et d'autres identifiants d'accès (« **Identifiants d'accès** ») pour les Services LS applicables, ainsi que toute limitation applicable au nombre ou au type d'utilisateurs. Le Client reconnaît que les Administrateurs de compte et les Utilisateurs autorisés peuvent être tenus d'accepter les termes d'un contrat de licence d'utilisateur final, de conditions d'utilisation ou d'un accord similaire, ainsi que toutes les règles du système divulguées ou publiées par Command Alkon de temps à autre (y compris sur le Service LS) régissant l'utilisation du Service LS ou de tout autre Produit ou Service (collectivement, les « **Modalités d'accès** ») avant d'accéder au Service LS, au Produit ou au Service en question. Le Client, ses Administrateurs de compte et ses Utilisateurs autorisés doivent à tout moment se conformer aux Modalités d'accès. Le Client est à tout moment responsable du respect, par chaque Administrateur de compte et chaque Utilisateur autorisé, des conditions du ACLS, de toute Commande, de tout Contrat d'abonnement, tel qu'émis par Command Alkon de temps à autre, et de toutes les Modalités d'accès.

(h) Le Client reconnaît et accepte que Command Alkon puisse immédiatement suspendre, résilier, retirer ou interrompre la fourniture par Command Alkon et/ou l'accès du Client (ou de l'Administrateur de son compte ou de l'Utilisateur autorisé) et l'utilisation de tout ou partie de tout Produit ou Service pendant la période où : (i) Command Alkon détermine, à sa seule discrétion, que les Services ou les Produits, y compris les Services LS et le Logiciel sous licence, sont utilisés par le Client (ou tout Administrateur de compte ou Utilisateur autorisé) en violation matérielle du présent ACLS ou de la Commande applicable, ou que le Client ne coopère pas raisonnablement avec Command Alkon dans le cadre d'une enquête raisonnable sur toute violation matérielle présumée de ce qui précède; (ii) cette suspension, résiliation, retrait ou interruption est jugée nécessaire par Command Alkon, à sa seule discrétion, pour protéger Command Alkon, le réseau de Command Alkon et/ou toutes les données qui s'y trouvent, la Propriété Intellectuelle de Command Alkon (tel que défini ci-dessous dans l'[article 14\(a\)](#)), tout serveur ou système informatique de Command Alkon ou de tiers hébergeant tout Service, tout client de Command Alkon, ou tout Produit ou Service; ou (iii) une telle suspension, résiliation, retrait ou interruption est exigée par la loi, la réglementation ou le droit légal d'un tiers. Command Alkon se réserve également le droit de mettre fin à la livraison ou à la fourniture d'un Service ou d'un Produit (y compris un Logiciel sous licence) si Command Alkon cesse de fournir ce Service ou ce Logiciel sous licence à ses clients. Command Alkon n'est pas responsable des retards ou des coûts encourus

par le Client ou un tiers à la suite d'une telle suspension ou résiliation de la livraison ou de la fourniture de Produits ou de Services.

5. LA LIVRAISON, L'INSTALLATION, LE RETRAIT ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS.

(a) Livraison ; retard ; risque de perte.

(i) La livraison de tout Équipement (tel que défini ci-dessous) se fera EXW (Incoterms 2010) (établissement de Command Alkon) (défini dans les INCOTERMS du 1er janvier 2011 comme « ex works »). Le risque de perte lié à une Commande est transféré au Client au moment de la livraison par Command Alkon ou son agent au transporteur de l'Équipement lié à cette Commande. L'Équipement détenu pour le compte du Client l'est à ses seuls risques et frais.

(ii) Le Client est seul responsable de tous les coûts et frais liés à l'expédition et à la livraison de l'Équipement, étant entendu que Command Alkon peut, sans aucune obligation ou responsabilité, payer à l'avance l'assurance transit et l'assurance fret sur la base de l'évaluation de l'Équipement, ainsi que les frais de transport, et si Command Alkon choisit, à sa seule discrétion, de payer ces coûts, le Client accepte de rembourser Command Alkon pour tous ces coûts.

(iii) On entend par « **Équipement** » (A) tout matériel informatique, appareil mobile, appareil de communication ou autre équipement lié à un Produit ou un Service, ou (B) tout autre Produit physique.

(b) Installation.

(i) Si, en vertu d'une Commande, un Équipement est livré, acheté ou loué par Command Alkon ou concédé sous licence au Client, l'installation de l'Équipement relève de la seule responsabilité du Client, à moins que celui-ci n'achète également des Services d'installation de l'équipement en vertu de la Commande (« **Services d'installation d'équipement** »). L'Équipement pour lequel le Client a acheté des Services d'installation d'équipement sera installé par Command Alkon ou par l'installateur désigné par Command Alkon. L'installation sera considérée comme achevée lorsque les procédures de test standard de Command Alkon auront été menées à bien. Command Alkon n'est pas tenue d'installer un Équipement à moins que (A) l'Équipement ne soit traité de manière appropriée lorsqu'il est en possession du Client, (B) tous les sites d'installation de l'Équipement soient correctement préparés, et (C) l'Équipement et les sites soient mis à la disposition de Command Alkon dans les trente (30) jours suivant la réception de l'Équipement par le Client.

(ii) Toutes les installations de l'Équipement acheté par le Client seront effectuées sur la base des instructions écrites fournies par le Client et Command Alkon n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude, la suffisance, l'adéquation ou la précision de ces instructions; à condition, toutefois, que tout l'Équipement puisse être modifié par Command Alkon ou ses agents de manière à rendre cet

Équipement conforme à toutes les normes de sécurité, réglementations ou lois applicables (A) aux juridictions dans lesquelles cet Équipement est fabriqué ou (C) à la destination finale de l'expédition de cet Équipement .

(c) Enlèvement. Si le Client choisit de retirer un Équipement de ses camions ou installations, il est seul responsable de la remise en état de fonctionnement desdits camions ou installations, y compris, mais sans s'y limiter, l'ensemble de la plomberie, de la tuyauterie, des tubes, de l'électronique, des câbles, des supports et autres composants nécessaires pour rendre les camions ou installations opérationnels pour l'utilisation prévue par le Client sans l'Équipement. Le Client reconnaît et accepte que les coûts d'un tel enlèvement (et les coûts de remise en état de fonctionnement d'un camion ou d'une installation par la suite) peuvent être importants et significatifs. Pour éviter toute ambiguïté, Command Alkon n'a aucune obligation, à tout moment, de retirer ou de désinstaller l'Équipement des camions ou des installations du Client.

(d) Services d'assistance. Les Services d'assistance pour l'Équipement, y compris la main-d'œuvre par téléphone et sur site, ou les pièces, qui ne sont pas spécifiquement couverts par une garantie de l'Équipement en vertu des présentes ou des conditions d'une Commande, seront facturés aux tarifs horaires en vigueur de Command Alkon et seront soumis aux conditions du présent ACLS et de toute Commande applicable.

6. LES SERVICES PROFESSIONNELS.

(a) Fourniture de Services professionnels.

(i) Si, en vertu d'une Commande, le Client a besoin des Services professionnels de Command Alkon, la Commande doit préciser la durée des Services professionnels à fournir (la « **Durée des services professionnels** »), une description des Services professionnels à fournir et, le cas échéant et uniquement dans la mesure expressément spécifiée dans la Commande : la portée de ces Services professionnels, toutes les conditions et limitations applicables, les conditions de tout test ou approbation applicable, toutes les normes relatives à la fourniture de Services professionnels, un calendrier indiquant les délais pour toutes les étapes du travail à fournir dans le cadre de la Commande, toutes les obligations de Command Alkon de fournir des rapports périodiques, tous les produits livrables à fournir au Client (un « **Produit livrable** »), et la tarification applicable.

(ii) Le cas échéant, chaque Commande peut désigner les employés de Command Alkon ou tout agent de Command Alkon ou personnel de service autorisé (« **Personnel** ») qui ont été convenus par les Parties pour fournir les Services professionnels en vertu de la Commande. Le cas échéant, chaque Commande peut désigner un ou plusieurs membres du Personnel dont la responsabilité principale sera de coordonner les efforts de Command Alkon en rapport avec les Services professionnels à fournir dans le cadre de ladite Commande (un « **Chef de projet de Command Alkon** ») et d'assurer la liaison entre Command Alkon et le

Client. Chaque Commande indique le temps que doit consacrer le Personnel de Command Alkon à la fourniture des Services professionnels dans le cadre de cette Commande. Si Command Alkon le juge nécessaire, à sa seule discrétion, le Client désignera une ou plusieurs personnes ayant une responsabilité de gestion globale (le(s) « **Chef(s) de projet du client** ») pour assurer la liaison avec le Chef de projet de Command Alkon désigné.

(iii) Command Alkon s'assurera que chaque membre du Personnel impliqué dans l'exécution des Services professionnels est suffisamment compétent et qualifié pour exécuter le Service avec toute la compétence et le soin requis. Dans le cas où un membre du Personnel effectuant les Services professionnels en vertu des présentes s'avérerait non qualifié (tel que déterminé à la discrétion raisonnable de l'une des Parties) pour toute raison non contraire aux lois applicables, y compris les lois sur la discrimination, le Client peut demander, sans aucune responsabilité ou pénalité de quelque nature que ce soit due à ou par Command Alkon, que Command Alkon retire ledit membre du Personnel de l'exécution des Services professionnels et lui fournisse un remplaçant qualifié.

(b) Contrôle des Modifications et Personnalisations.

(i) Toute modification d'une Commande de Services professionnels, y compris toute modification d'un Produit livrable dans le cadre de cette Commande, doit faire l'objet d'un accord mutuel entre les Parties conformément à la procédure de Demande de modification spécifiée dans le présent article 6(b). Si l'une ou l'autre des Parties demande par écrit des modifications importantes à une telle Commande (une « **Demande de modification** »), Command Alkon doit, dès que possible, fournir au Client une déclaration écrite des frais ajustés (sur la base des tarifs convenus par Command Alkon pour la Commande applicable), de l'impact sur les responsabilités, des extensions ou des réductions des calendriers, et/ou de l'impact sur les Services professionnels, le cas échéant, en ce qui concerne le travail qui devrait être exécuté par Command Alkon conformément à une telle Demande de modification. Une fois la Demande de modification approuvée et signée par les deux Parties, Command Alkon effectuera le travail en question (sous réserve des estimations de coûts et de délais), et l'exécution du travail par Command Alkon sera régie par les termes et conditions de la Commande applicable et du présent ACLS.

(ii) Le Client peut demander une Personnalisation (définie ci-dessous) en ce qui concerne les Services professionnels. Si Command Alkon accepte de fournir une Personnalisation, les conditions de ce développement seront spécifiées dans une Commande de Services professionnels signée par les deux Parties. Sauf disposition contraire dans une Commande applicable, les Parties conviennent de ce qui suit : (A) une Personnalisation sera développée aux frais exclusifs du Client, (B) cette Personnalisation sera utilisée uniquement par le Client pendant la Durée des services professionnels, (C) toute la Propriété intellectuelle d'une

Personnalisation appartiendra exclusivement à Command Alkon, (D) ce développement se fera selon d'autres conditions conformément à la Commande applicable, et (E) dans la mesure où la Propriété intellectuelle ou d'autres droits relatifs à cette Personnalisation sont dévolus au Client, le Client cède par les présentes à Command Alkon la propriété de la Personnalisation, le Client cède par les présentes à Command Alkon (y compris par le biais d'une cession de droits d'auteur futurs) tous les droits, titres et intérêts (y compris la Propriété intellectuelle) relatifs à cette Personnalisation, et accepte de prendre toutes les mesures et de signer tous les documents nécessaires pour transférer la propriété de cette Personnalisation à Command Alkon. « **Personnalisation** » désigne tout logiciel spécialisé (y compris une mise à jour, une adaptation, une traduction, une mise à niveau ou toute autre modification d'un Logiciel sous licence ou d'un autre Produit) ou toute autre Propriété intellectuelle développée par ou pour Command Alkon spécifiquement pour un client particulier et que Command Alkon ne met pas à la disposition de ses clients de manière générale. Rien dans les présentes n'empêche Command Alkon de fournir une Personnalisation similaire à un autre client ou d'inclure une Personnalisation dans une version future d'un Logiciel sous licence ou d'un autre Produit ou Service développé par ou pour Command Alkon.

(c) Livraison et acceptation.

(i) Dès l'achèvement de tout Produit livrable en vertu d'une Commande de Services professionnels, Command Alkon doit, de la manière spécifiée dans ladite Commande, remettre ledit Produit livrable au Client pour examen et acceptation, comme indiqué dans le présent article 6(c) et comme cela peut être spécifié à l'adresse dans la Commande. Dès réception du Produit livrable, le Client doit rapidement examiner ce Produit livrable pour confirmer sa conformité à toutes les exigences de la Commande applicable (« **Exigences** »). Le Client doit fournir un avis écrit (un « **Avis de non-acceptation** ») à Command Alkon identifiant toute erreur matérielle ou tout manquement aux Exigences (une « **Non-conformité** »), et un tel avis doit spécifier les détails de cette Non-conformité. Le Produit livrable est réputé accepté par le Client à la première des éventualités suivantes : (A) l'émission par le Client d'une confirmation écrite de l'acceptation; (B) la mise en œuvre ou l'utilisation commerciale par le Client du Produit livrable; ou (C) l'absence d'émission par le Client d'un Avis de non-acceptation dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la livraison du Produit livrable par Command Alkon.

(ii) À la suite d'une notification en bonne et due forme de la part du Client de la non-acceptation conformément au présent article 6(c), Command Alkon doit corriger rapidement toute Non-conformité de manière à ce que le Produit livrable soit conforme aux Exigences applicables, ce qui constitue le seul recours du Client pour une telle Non-conformité. Command Alkon ne sera pas responsable de toute prétendue Non-conformité si elle n'est

pas en mesure de mettre en œuvre une correction parce que le Client n'a pas fourni de documentation ou de renseignements adéquats sur la Non-conformité, ou si Command Alkon n'est pas en mesure de reproduire raisonnablement toute prétendue Non-conformité en dépit d'efforts commercialement raisonnables pour le faire.

7. LES LOGICIELS SOUS LICENCE.

(a) Licence.

(i) Catégories de logiciels. Cet article 7 concerne les applications logicielles concédées sous licence par Command Alkon en vue d'une installation sur site sur le matériel détenu ou exploité par le Client (« **Logiciel sous licence** »). Pour que le Client reçoive une licence pour un Logiciel sous licence particulier, les Parties signeront une Commande applicable. Comme spécifié dans la Commande applicable, le Logiciel sous licence est concédé selon les termes de la Licence (telle que définie ci-dessous), et en contrepartie soit (A) d'une redevance initiale (« **Licence payée** »), soit (B) d'une redevance récurrente (« **Logiciel d'abonnement** »). La Licence entre en vigueur à la date spécifiée dans la Commande applicable (la « **Date de début** ») et se poursuit pendant la Durée de la licence (telle que définie à l'article 7(a)(iii) ci-dessous), à moins qu'elle ne soit résiliée plus tôt, conformément aux dispositions du présent ACLS.

(ii) Licence. Sous réserve du présent ACLS et de la (des) Commande(s) applicable(s), y compris les Limitations de portée (définies ci-dessous), pendant la Durée de la licence, Command Alkon accorde par les présentes au Client, et le Client accepte par les présentes, une licence personnelle, limitée, résiliable, non exclusive, non transférable, non sous-licenciable et révocable pour installer, utiliser et exécuter le Logiciel sous licence spécifié dans la Commande applicable, en format de code objet uniquement, uniquement pour l'usage interne du Client et pour son propre bénéfice (la « **Licence** »).

(iii) Durée de la licence. Sauf indication contraire dans la Commande applicable (et sous réserve des droits de résiliation de Command Alkon relatifs à toute Licence) : (i) toute Licence payante est concédée pour une durée perpétuelle (sous réserve des limitations de service établies à l'article 7(d)(i) et de l'utilisation régulière de la Licence) et (ii) tout Logiciel d'abonnement est concédé sous licence pendant la durée de la licence spécifiée dans la Commande applicable (la « **Durée de la licence** ») ; à condition que, pour éviter toute ambiguïté, si une Licence payante est convertie en Logiciel d'abonnement à tout moment pour une raison quelconque, la licence perpétuelle associée à cette licence deviendra automatiquement, lors de cette conversion, une licence ayant la Durée de la licence applicable à ce Logiciel d'abonnement. En cas de résiliation (y compris toute résiliation en vertu de l'article 12(b)(iv) des présentes) ou d'expiration de toute Licence, tous les droits du Client concernant le Logiciel sous licence y afférent seront automatiquement résiliés et, au choix de Command Alkon, Command Alkon aura le droit (A) de désinstaller le Logiciel sous licence du matériel du Client,

et/ou (B) de demander au Client de désinstaller ou de supprimer le Logiciel sous licence (et de certifier à Command Alkon cette suppression), et de retourner à Command Alkon toutes les copies du Logiciel sous licence en possession ou sous le contrôle du Client ; étant entendu que le Client est tenu de suivre toutes les instructions fournies dans le cadre du présent sous-paragraphe (B).

(iv) Livraison du logiciel. Command Alkon peut, à sa seule discrétion, mettre à disposition tout ou partie des Logiciels sous licence exclusivement par téléchargement électronique ou par accès à distance à un serveur détenu ou contrôlé par Command Alkon. Pour éviter toute ambiguïté, tout Logiciel sous licence est concédé sous licence et non vendu, et aucun titre de propriété du Logiciel sous licence ou des droits de Propriété intellectuelle y afférents n'est transféré au Client.

(b) Limitations de la licence.

(i) La Commande de Logiciel sous licence applicable peut spécifier des limitations d'utilisation applicables au Logiciel sous licence concerné, y compris la limitation de l'installation ou de l'utilisation du Logiciel sous licence à un nombre spécifique d'ordinateurs ou de serveurs, la limitation de l'utilisation à des utilisateurs spécifiques ou à un nombre spécifique d'utilisateurs, et/ou la limitation de l'utilisation uniquement dans un établissement spécifique (les « **Limitations de portée** »). Si des Limitations de portée sont spécifiées pour un Logiciel sous licence dans une Commande, la Licence relative à ce Logiciel sous licence, et toute partie de celui-ci, sera soumise à ces Limitations de portée.

(ii) Sauf indication contraire expresse dans une Commande, le Client n'est pas autorisé à copier le Logiciel sous licence, en tout ou en partie, à l'exception d'une copie d'archive unique à des fins de sauvegarde uniquement (avec l'inclusion correcte de l'avis de droit d'auteur et de tout autre avis de propriété).

(iii) Le Client n'a pas le droit de créer des œuvres dérivées à partir du Logiciel sous licence et ne doit pas le faire. Si, en violation de ce qui précède, le Client crée des œuvres dérivées non autorisées, ces œuvres dérivées seront la propriété exclusive de Command Alkon et le Client lui cède irrévocablement par les présentes tous les droits de propriété qu'il peut avoir sur ces œuvres dérivées. Aucun droit relatif à un Logiciel sous licence n'est accordé au Client, que ce soit par implication, préclusion ou autre, à l'exception des droits expressément accordés en vertu des présentes et de la Commande applicable, et tous les droits non expressément accordés en vertu des présentes sont réservés à Command Alkon. Toute utilisation d'un Logiciel sous licence en dehors de la Licence ou en violation de celle-ci constitue une violation substantielle du présent ACLS.

(iv) Command Alkon peut, de temps à autre, publier des patches, des correctifs ou des corrections d'erreurs pour le Logiciel sous licence (chacun, un « **Correctif** »). Dès réception de Command Alkon, le Client doit installer sans délai

tous les Correctifs. Le cas échéant, les Correctifs peuvent également être installés directement ou à distance par Command Alkon.

(c) Services d'assistance pour les Logiciels sous licence.

(i) Conditions d'assistance. Le Client peut choisir de bénéficier de services de maintenance et d'assistance (« **Services d'assistance** ») pour le Logiciel sous licence en contrepartie du paiement d'une redevance, comme spécifié dans la Commande applicable. Les conditions des Services d'assistance standard, le cas échéant, applicables au Logiciel sous licence, seront fournies au Client dans le cadre de l'exécution d'une Commande ou seront publiées sur le site Internet de Command Alkon. Dans la mesure où le Client souhaite bénéficier de services ou de ressources non standard qui ne sont généralement pas mis à la disposition de tous les clients en rapport avec un élément particulier du Logiciel sous licence, ces Services professionnels spécialisés seront spécifiés dans une Commande, et les conditions de ces Services professionnels seront soumises au présent ACLS (y compris l'article 6 du présent).

(ii) Mises à jour et mises à niveau. Command Alkon peut publier, de temps à autre, des mises à jour incrémentielles d'une version existante d'un Logiciel sous licence, qui peuvent inclure des fonctionnalités nouvelles ou modifiées, ainsi que des Correctifs (une « **Mise à jour** »). Command Alkon peut également publier de temps à autre une nouvelle version majeure et autonome de tout Logiciel sous licence (une « **Mise à niveau** »). Si le Client achète des Services d'assistance, il recevra, pendant la durée de validité de l'accord de Services d'assistance, chaque Mise à jour de la version du Logiciel sous licence qu'il a obtenu et qui est généralement distribuée par Command Alkon à ses clients. Si le Client n'effectue pas un paiement dû au titre d'une Commande, Command Alkon a le droit de suspendre immédiatement la livraison de toute Mise à jour supplémentaire au Client jusqu'à ce que tous les paiements en souffrance et les pénalités de retard applicables aient été réglés. Les Services d'assistance ne permettent pas au Client de recevoir une Mise à niveau. Le Client peut recevoir une Mise à niveau en exécutant une Commande et en payant une licence supplémentaire ou d'autres frais pour cette Mise à niveau, comme déterminé par Command Alkon à sa seule discrétion. Le Client peut être tenu d'installer ou de recevoir une Mise à jour ou une Mise à niveau pour le placer le Client sur la version commerciale la plus récente de tout Logiciel sous licence afin que Command Alkon puisse fournir des Services d'assistance en ce qui concerne ledit Logiciel sous licence ou tout autre Produit. Le fait que le Client ne maintienne pas une version à jour d'un Logiciel sous licence libère Command Alkon de son obligation de fournir des Services d'assistance, et tout manquement de Command Alkon à fournir de tels Services d'assistance ne constitue pas une violation du présent ACLS ou de toute Commande applicable.

(iii) Frais de services d'assistance. Pendant la durée initiale (le cas échéant) de toute Commande de Logiciel d'abonnement, les frais des Services d'assistance standard applicables, le cas échéant, seront tels qu'indiqués dans la Commande applicable ou affichés sur un site Web de Command Alkon. Après cette période initiale, Command Alkon peut, à sa seule discrétion, modifier les frais des Services d'assistance moyennant un préavis écrit de trente (30) jours adressé au Client avant la date de renouvellement du Logiciel d'abonnement applicable. La poursuite de l'utilisation des Services d'assistance par le Client sera considérée comme une acceptation de cette modification.

(iv) Responsabilités de Command Alkon en matière de service. Pendant la période au cours de laquelle les Services d'assistance sont fournis par Command Alkon conformément à une Commande de Logiciel sous licence applicable, Command Alkon s'efforcera de maintenir le Logiciel sous licence en bon état de fonctionnement et de fournir un service pour les appels reçus pendant la fenêtre d'appel du Client, comme spécifié dans la Commande applicable (y compris un accord de niveau de service, le cas échéant). Les responsabilités supplémentaires de Command Alkon en matière de service, le cas échéant, sont précisées dans chaque Commande applicable.

(d) Limites du service.

(i) Nonobstant toute disposition contraire des présentes, à tout moment après l'anniversaire des dix-huit (18) mois de la date de publication d'une version d'un Logiciel sous licence (y compris toute nouvelle version), Command Alkon peut annoncer le « retrait » de cette version ou du Logiciel sous licence en général. Command Alkon peut également décider que certains Logiciels sous licence ne peuvent plus être correctement pris en charge en raison de l'obsolescence de l'environnement logiciel ou matériel (y compris les logiciels ou le matériel fournis par des tiers) requis pour le fonctionnement du Logiciel sous licence. Suite à cette décision, toutes les demandes ultérieures de Services d'assistance (ou de renouvellement des Services d'assistance) pour ces Logiciels sous licence seront sans effet, et Command Alkon ne sera plus tenue à aucune obligation de service pour ces Logiciels sous licence et sera libérée de toute obligation en la matière.

(ii) Le Logiciel sous licence est uniquement éligible aux Services d'assistance à condition que le système informatique sur lequel le Logiciel sous licence est installé soit en bon état de fonctionnement (tel que déterminé à la seule discrétion de Command Alkon) et que le Client se soit entièrement conformé aux exigences de Command Alkon en matière d'installation, de facilité d'entretien et de configuration de l'équipement, ainsi qu'aux conditions environnementales du site (telles que décrites plus en détail ci-dessous, telles qu'énoncées dans toute Commande applicable au Logiciel sous licence, et/ou telles que communiquées au Client par écrit). Avant la Date de début de toute Commande applicable, le Client devra procéder à tous

les ajustements que Command Alkon, à sa seule discrétion, jugera nécessaires et qu'elle spécifiera au Client par écrit.

(iii) Les Services d'assistance qui, de l'avis de Command Alkon, s'avèrent nécessaires en tout ou en partie en raison d'une installation ou d'une utilisation incorrecte du Logiciel sous licence, ou d'un manque de maintenance de l'environnement matériel ou logiciel spécifié, ne sont pas tenus d'être fournis par Command Alkon. Tous les Services d'assistance relatifs aux Logiciels sous licence, y compris les Services d'assistance par téléphone et sur site, qui ne sont pas spécifiquement couverts par le présent ACLS ou par une Commande applicable et que Command Alkon accepte de fournir, seront facturés au Client au tarif horaire alors en vigueur de Command Alkon et seront soumis aux conditions du ACLS.

(e) Services d'installation du Logiciel sous licence. Si, en vertu d'une Commande de Logiciel sous licence, le Logiciel sous licence doit être installé par Command Alkon, ce Logiciel sous licence sera installé sur les serveurs ou le matériel du Client conformément au DPS (tel que défini à l'article 18(c)) ou à la Documentation de l'utilisateur (telle que définie à l'article 17(a)) alors en vigueur (qui sera fournie au Client ou publiée sur le site Web de Command Alkon). Avant toute installation, le Client doit fournir des instructions écrites concernant son environnement matériel et logiciel, et toutes les installations du Logiciel sous licence sont effectuées sur la base de ces instructions, et Command Alkon décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la suffisance, l'adéquation ou la précision de ces instructions du Client. Le Client doit s'assurer que ses serveurs et son matériel sont correctement préparés pour l'installation du Logiciel sous licence. L'installation est considérée comme achevée lorsque les procédures de test standard de Command Alkon ont été menées à bien. Les installations effectuées par des vendeurs tiers non désignés doivent être physiquement inspectées et certifiées comme étant prêtes à fonctionner par un représentant de Command Alkon ou son représentant désigné, afin que toute garantie de produit ou de service prenne effet. Des services de certification des installations sur site sont disponibles aux tarifs publiés.

(f) Équipement lié au Logiciel sous licence. Le matériel, les appareils mobiles ou tout autre Équipement lié au Logiciel sous licence qui est fourni au Client en vertu d'une Commande de Logiciel sous licence sera fourni conformément aux dispositions du présent ACLS et de toute Commande relative à cet Équipement.

8. SERVICES LS.

(a) Cet article 8 concerne chaque application ou plateforme logicielle hébergée par Command Alkon et mise à la disposition du Client en tant que logiciel en tant que service (un « **Service(s) LS** »). Afin que le Client puisse acheter un Service LS, les Parties exécuteront une Commande applicable. Cette Commande de Services LS identifiera les services à fournir et toutes les conditions supplémentaires liées à ce

Service LS spécifique. Les Services LS seront mis à disposition à la date de début spécifiée dans la Commande applicable et pour la durée spécifiée dans la Commande applicable (la « **Durée de la commande LS** »).

(b) Sauf indication contraire dans une Commande, un Service LS sera hébergé sur un serveur exploité par Command Alkon ou en son nom, et le Client pourra y accéder à distance par le biais d'une connexion Internet, en utilisant un portail, une application ou d'autres moyens spécifiés dans la Commande. Pendant la Durée de la commande LS et sous réserve des conditions de la Commande applicable, Command Alkon donnera au Client l'accès à un Service LS auquel le Client a souscrit, de la manière dont les Services LS sont, au moment de l'accès, généralement présentés à d'autres clients (à l'exclusion des fonctions spéciales, des personnalisations et d'autres déploiements ou architectures spécifiques qui sont disponibles moyennant des frais ou qui ne sont pas fournis de manière générale à tous les clients), à condition que le Client soit par ailleurs en conformité avec le présent ACLS et avec la Commande applicable. Command Alkon se réserve le droit de fournir le Service LS à partir de sites et/ou en faisant appel à des sous-traitants dans le monde entier.

(c) Command Alkon conserve à tout moment le contrôle éditorial du contenu, de l'apparence et des fonctionnalités du Service LS et se réserve le droit de modifier à tout moment le Service LS, y compris d'ajouter, de modifier ou de supprimer certaines fonctionnalités ou caractéristiques. Le Client n'aura aucune réclamation à l'encontre de Command Alkon en vertu des présentes dans la mesure où Command Alkon modifie ainsi un Service LS tel qu'il est fourni de manière générale à ses clients.

(d) Licence LS.

(i) Sous réserve du présent ACLS (y compris la Commande applicable), y compris le paiement des frais d'abonnement applicables pendant la Durée de commande LS applicable, Command Alkon accorde par la présente au Client, et le Client accepte par la présente, une licence personnelle, résiliable, non exclusive, non transférable, non sous-licenciable, limitée à l'accès et à l'utilisation du Service LS spécifié dans une Commande uniquement pour le propre usage interne du Client et uniquement pour son propre bénéfice (la « **Licence LS** »). Le Licencié peut être soumis à certaines limitations de portée ou d'utilisation, y compris une limitation du nombre total d'utilisateurs autorisés, des restrictions de site, des restrictions de territoire, des limitations sur la portée de l'utilisation par les Utilisateurs autorisés et/ou d'autres limitations, dont la portée ou la limitation d'utilisation sera spécifiée dans la Commande applicable. Le Client et ses Utilisateurs autorisés ne peuvent pas utiliser le Service LS en dehors du champ d'application et de l'utilisation autorisés par la Licence LS accordée par les présentes et par la Commande applicable.

(ii) Si cela est spécifié dans une Commande, la Licence LS comprend le droit pour le Client d'autoriser certains

tiers non affiliés désignés par le Client (« **Tiers autorisés** ») à accéder au Service LS applicable et aux données qu'il contient dans la mesure expressément prévue par la fonctionnalité du Service LS applicable. Ces Tiers autorisés (et, si cela est spécifié dans une Commande, leurs utilisateurs autorisés) auront le droit d'accéder et d'utiliser les Services LS au nom du Client, sous réserve des conditions du présent ACLS, et le Client est responsable du respect par ces Tiers autorisés du présent ACLS. Aucun droit n'est accordé au Client en ce qui concerne le Service LS, que ce soit par implication, préclusion ou autre, à l'exception des droits expressément accordés par les présentes, et tous les droits qui ne sont pas expressément accordés par les présentes sont réservés à Command Alkon. Toute utilisation du Service LS en violation de la Licence LS constituera une violation substantielle du présent ACLS.

(iii) Le Service LS sera fourni en tant que service. Le Client reconnaît que Command Alkon n'a aucune obligation de livraison et ne livrera pas au Client des copies de tout logiciel compris dans le Service LS ou lié à celui-ci. Le Client comprend et reconnaît que le Client et ses Tiers autorisés (ou, si spécifié dans une Commande, leurs utilisateurs autorisés) peuvent, afin d'accéder à tout Service LS sur un ordinateur personnel, une tablette, un téléphone mobile ou tout autre appareil mobile (chacun, un « **Appareil** »), être tenus de télécharger une application, un applet, un complément de navigateur ou tout autre programme (une « **Application** ») qui est approprié pour l'Appareil applicable. Le Client, ses Utilisateurs autorisés et ses Tiers autorisés ne peuvent pas prêter, louer ou transférer l'Application à un autre utilisateur. Le Client, ses Utilisateurs autorisés et les Tiers autorisés peuvent être tenus d'accepter un contrat d'utilisation d'application mobile en rapport avec le téléchargement et l'installation de toute Application, en vertu duquel l'utilisateur final concerné se verra accorder une licence limitée, révocable, non exclusive, non sous-licenciable et non transférable pour utiliser l'Application et le Service LS associé uniquement à des fins professionnelles internes, en stricte conformité avec le présent ACLS, toute Commande applicable et ce contrat d'utilisation d'application mobile. Command Alkon (et/ou ses concédants et prestataires de services) conserve le titre et la propriété de l'Application et de toute copie de celle-ci, quelle que soit la forme ou le support sous lequel ou sur lequel l'original et les autres copies peuvent exister. Chaque Application téléchargée est concédée sous licence en tant que produit unique, et ses composants ne peuvent être séparés ou copiés pour être utilisés sur plus d'un ordinateur ou sur un autre Appareil.

(e) Le Client doit accéder au Service LS en utilisant uniquement les méthodes et systèmes déclarés par Command Alkon comme étant activés ou autrement approuvés pour l'accès, tels que les sites Internet désignés par Command Alkon, les adresses IP, les applications pour appareils mobiles, les Échanges de Données d'Entreprise (« **XDE** ») ou les serveurs des Services d'Information Internet (« **SII** »).

(f) En cas de résiliation d'une Commande de Service LS, le droit du Client d'accéder ou d'utiliser le Service LS applicable sera immédiatement résilié et le Client devra cesser tout accès ou utilisation du Service LS en rapport avec cette Commande.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT.

(a) Le Client doit, en tant que condition des obligations, garanties et engagements de Command Alkon en vertu du présent ACLS et autrement : (i) notifier immédiatement à Command Alkon tout mauvais fonctionnement d'un Produit ou toute défaillance d'un Service ; (ii) conserver toutes les données de sauvegarde nécessaires pour remplacer les données critiques du Client ou de tiers en cas de perte ou d'endommagement de ces données, quelle qu'en soit la cause; (iii) permettre à Command Alkon d'accéder à distance à tous les systèmes et moyens de communication applicables nécessaires à la fourniture des Produits et des Services; (iv) sur demande écrite préalable de Command Alkon, fournir à Command Alkon l'accès à tous les sites, installations ou équipements sur lesquels tout Produit ou Service est, ou doit être, installé ou fourni, dans la mesure nécessaire pour permettre à Command Alkon de fournir ledit Produit ou Service, y compris un accès physique raisonnable aux sites, installations et équipements du Client. Command Alkon fera des efforts raisonnables pour programmer cet accès aux sites, installations et équipements pendant les heures d'ouverture habituelles du Client et de manière à minimiser toute interruption des opérations commerciales du Client, à condition que le Client reconnaisse et accepte que Command Alkon puisse avoir besoin d'un accès immédiat si nécessaire pour répondre à toute menace de sécurité ou autre dommage imminent au réseau de Command Alkon et/ou à toute donnée qui s'y trouve, à la Propriété intellectuelle de Command Alkon, au serveur de Command Alkon ou au serveur d'un tiers hébergeant tout Service, à tout autre client, ou à tout Produit ou Service. Si et pendant cette période, le Client ne fournit pas l'accès prévu à l'[article 4\(d\)](#) et du présent [article 9](#) Command Alkon sera dispensée de l'exécution ou la fourniture de les Produits et/ou Services applicables.

(b) En ce qui concerne l'accès physique aux installations et à l'équipement du Client requis en vertu des présentes, Command Alkon se conformera à toutes les procédures de sécurité et de sûreté raisonnables et généralement applicables dont le Client a informé Command Alkon. Le Client reconnaît et accepte qu'une grande partie ou la totalité des Produits et Services nécessitent ou peuvent nécessiter l'accès de Command Alkon à l'équipement, aux installations, aux ordinateurs, au réseau, aux télécommunications et aux ressources informatiques du Client ou des fournisseurs de services du Client.

(c) Command Alkon ou ses agents auront le droit, moyennant un préavis de quinze (15) jours adressé au Client, de visiter et d'inspecter le lieu d'activité du Client ainsi que ses dossiers, ses biens et ses locaux, jusqu'à une (1) fois par année civile, afin de vérifier que le Client se conforme aux dispositions du présent ACLS. Si un audit révèle un sous-

paiement de cinq pour cent (5 %) ou plus des montants dus au titre du présent ACLS ou d'autres non-conformités non monétaires, le Client devra rembourser sans délai à Command Alkon le coût raisonnable de l'audit. Tout paiement insuffisant des montants dus en vertu des présentes, tel que déterminé par un audit des activités, des registres, des biens et des locaux du Client, sera immédiatement dû et payable à Command Alkon et soumis aux frais de retard décrits à l'article 3(f). Command Alkon conservera les droits accordés dans le présent article 9(c) pour une période se terminant six (6) mois après la Durée de l'ACLS.

(d) Command Alkon aura le droit d'auditer l'utilisation des Services LS par le Client afin de s'assurer du respect du présent ACLS et des Modalités d'accès. Dans le cadre d'un tel audit, le Client devra fournir à Command Alkon une assistance raisonnable et un accès aux informations raisonnablement demandées par Command Alkon. Command Alkon peut communiquer les résultats d'un tel audit à ses Fournisseurs tiers concernés.

(e) Le Client est responsable de son propre matériel, de ses télécommunications et de son environnement informatique (y compris un XDE ou un SII) nécessaires ou désignés par Command Alkon de temps à autre pour accéder à tout Produit ou Service, y compris les Services LS, et il doit les fournir et les installer. Il est prévu que la technologie en général, et le Service LS en particulier, évolueront au fil du temps, et le Client comprend que les exigences relatives à ce matériel ou à ce logiciel peuvent également changer de temps à autre. Le Client est responsable de tous les frais de connexion et de ligne, y compris les frais d'interurbain, les plans de données et les frais d'itinérance. Pour éviter toute ambiguïté, il est entendu que les systèmes de télécommunications et la connectivité du Client à Internet, et par ailleurs du côté du Client sur Internet, sont complexes et hors du contrôle et de la responsabilité de Command Alkon, et par conséquent l'obligation de Command Alkon de rendre le Service LS accessible sera limitée à la fourniture d'un système opérationnel accessible via un ordinateur distant du serveur via Internet, et sera considérée comme satisfaite si un tel ordinateur est en mesure d'accéder au Service LS avec les mots de passe et/ou les autorisations fournis au Client, indépendamment du fait que le Client éprouve des difficultés de connexion.

10. EXPORTATION.

(a) Le Client reconnaît que les Produits ou les Services peuvent faire l'objet de restrictions à l'exportation et de sanctions des États-Unis, du Canada et/ou de d'autres pays. Le Client accepte de se conformer à toutes les lois, réglementations, traités et autres autorités gouvernementales, dans toutes les juridictions concernées, qui peuvent s'appliquer aux Produits ou aux Services, ainsi qu'à toutes les restrictions d'utilisation finale, d'utilisateur final et de destination concernant les restrictions d'exportation et d'importation de la juridiction dans laquelle les Produits ou les Services sont utilisés ou vers laquelle ou à

partir de laquelle les Produits ou les Services sont exportés ou fournis. Indépendamment de toute divulgation faite par le Client à Command Alkon d'une destination finale des Produits ou des Services, le Client n'exportera pas ou ne commencera pas à exporter, directement ou indirectement, des Produits ou des Services ou un système incorporant de tels Produits ou Services sans se conformer d'abord à toutes les exigences et lois en matière d'exportation, y compris en obtenant une licence du gouvernement des États-Unis, du Canada et/ou d'autres organismes de licence compétents, si cela est nécessaire.

11. LA PROTECTION DES DONNÉES.

(a) Command Alkon et le Client s'engagent à respecter les dispositions des lois applicables en matière de protection de la vie privée et des données (y compris les lois américaines et canadiennes sur la protection de la vie privée, le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et les lois applicables en matière de protection des données de d'autres juridictions mondiales) (« **Lois sur la protection des données** »). Command Alkon (i) ne recueillera, n'utilisera, ne divulguera, ne communiquera, ni ne traitera autrement (collectivement, « **traiter** » ou « **traitement** ») les « **Données personnelles** » (telles que définies dans les Lois sur la protection des données) fournies par le Client (les « **Données personnelles du client** ») que conformément à un accord applicable avec le Client ou comme autrement requis ou autorisé en vertu des lois applicables; et (ii) prendra les mesures techniques, physiques et organisationnelles appropriées conçues pour empêcher le traitement non autorisé ou illégal de ces Données personnelles du client et contre la perte ou la destruction accidentelle de ces Données personnelles du client ou les dommages qu'elles pourraient subir. Le Client reconnaît que Command Alkon peut transférer ces Données personnelles du client d'une juridiction à une autre, mais un tel transfert ne libère pas Command Alkon des obligations qui lui incombent en vertu du présent paragraphe et des Lois sur la protection des données. Le Client reconnaît et accepte que Command Alkon puisse nommer des sous-contractants susceptibles d'agir en tant que sous-traitants des Données personnelles du client, à condition que ces sous-traitants acceptent de se conformer aux Lois sur la protection des données, et que le Client ait la possibilité de s'opposer à ces sous-traitants si les Lois sur la protection des données le requièrent. Command Alkon tiendra à jour une liste de ces sous-traitants sur la section juridique du site web de Command Alkon https://commandalkon.com/wp-content/uploads/2020/09/DataSubprocessorList_09_09_20.pdf, et fournira une mise à jour sur ce site web en cas de modification de cette liste.

(b) Le Client devra s'assurer qu'il a l'autorité nécessaire pour fournir les Données personnelles du client à Command Alkon et pour permettre à Command Alkon de traiter les Données personnelles du client conformément au présent ACLS. Sans limiter ce qui précède, le Client devra : (i) fournir tous les avis aux personnes concernées et obtenir les

consentements nécessaires de ces personnes pour que Command Alkon puisse fournir les Produits et Services et remplir ses obligations en vertu du présent ACLS, ces avis et consentements devant être rédigés de manière à respecter toutes les Lois sur la protection des données applicables ; (ii) conserver des dossiers appropriés des avis et consentements décrits à (i), et fournir rapidement des preuves de ces avis et consentements à Command Alkon sur demande, y compris si nécessaire pour que Command Alkon réponde à toute demande ou enquête d'une autorité gouvernementale compétente ; (iii) fournir à Command Alkon uniquement les Données personnelles minimales requises pour l'exécution de cet ACLS ; et (iv) prendre des mesures raisonnables pour garantir l'exactitude des Données personnelles du client.

(c) À la demande du Client, ou à l'expiration ou à la résiliation de cet ACLS par l'une ou l'autre des Parties et pour quelque raison que ce soit, Command Alkon cessera immédiatement de traiter les Données personnelles du client et retournera ou détruira rapidement et de manière sécurisée ces informations conformément aux instructions données par le Client à ce moment-là. Les obligations énoncées dans cette Section 11(c) resteront en vigueur malgré la résiliation ou l'expiration de cet ACLS. Nonobstant ce qui précède, Command Alkon ne sera pas tenu de retourner ou de détruire: (i) toute information que Command Alkon est obligée de conserver en vertu des lois applicables, jusqu'à ce que la période de conservation requise soit écoulée; ou (ii) toute information qui a été automatiquement sauvegardée conformément aux procédures d'archivage de Command Alkon, à condition que Command Alkon continue de respecter ses obligations en vertu de cet ACLS en ce qui concerne les Données personnelles du client qu'elle conserve et détruit rapidement ces informations dès que Command Alkon n'est plus tenue par les lois applicables et/ou ses procédures d'archivage de conserver ces informations.

(d) Dans le cas où Command Alkon prend connaissance d'une perte, d'un accès non autorisé, d'une utilisation, communication ou divulgation non autorisée de toute Donnée personnelle du client, ou de toute autre violation de la protection des Données personnelles du client (chacune étant un « **Incident** »), Command Alkon devra sans délai injustifié notifier le Client par écrit. Cette notification devra résumer les informations disponibles pour Command Alkon, en détail raisonnable, concernant la nature de l'Incident, son effet sur le Client, si connu, et, si disponible, les mesures correctives prises ou à prendre par Command Alkon ; toutefois, ces informations ne devront être fournies que dans la mesure où cela ne compromet pas la sécurité ou l'intégrité de l'environnement de Command Alkon ou les données sensibles, confidentielles ou protégées des individus ou entités autres que le Client. Command Alkon prendra rapidement toutes les mesures correctives nécessaires requises par les Lois sur la protection des données applicables suite à l'Incident et coopérera avec le Client dans tous les efforts raisonnables pour atténuer les effets néfastes de l'Incident et pour éviter sa récurrence.

(e) À la demande du Client, Command Alkon fournira au Client une copie de ses politiques, directives et procédures relatives à la protection des Données personnelles du client, à la confidentialité et à la sécurité de l'information. Command Alkon autorisera et coopérera raisonnablement avec le Client, dans un délai raisonnable, pour mener tout autre audit relatif à la confidentialité et à la sécurité des Données personnelles du client, comme requis par les Lois sur la protection des données applicables.

(f) La personne responsable des renseignements personnels chez Command Alkon est la suivante : Responsable de la protection des renseignements personnels; privacy@commandalkon.com. Dans les 15 jours suivant la signature de cet ACLS, le Client devra fournir au Responsable de la protection des renseignements personnels de Command Alkon par écrit à l'adresse courriel ci-dessus les coordonnées de la personne responsable de la protection des Données personnelles du Client.

(g) Le Client reconnaît qu'il existe des risques inhérents à la connectivité Internet qui pourraient entraîner la perte de la vie privée et des biens du Client ou la divulgation de Renseignements confidentiels (telles que définis à l'[article 15](#)) de tout client.

12. RÉSILIATION.

(a) Par l'une ou l'autre Partie :

(i) En cas de violation substantielle d'une Commande par une Partie, la Partie non fautive a le droit de résilier la Commande applicable moyennant une notification écrite de résiliation, si la Partie non fautive a fourni une notification écrite à la Partie fautive spécifiant la violation substantielle et si la Partie fautive n'a pas remédié à cette violation dans les quinze (15) jours suivant la notification de la violation.

(ii) Si une Partie fait l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité en vertu d'une loi fédérale ou d'une autre loi autrement applicable, l'autre Partie peut résilier immédiatement le présent ACLS moyennant une notification écrite à l'autre Partie.

(iii) Si toutes les Commandes ont expiré ou ont été résiliées, l'une ou l'autre des Parties peut résilier le présent ACLS moyennant une notification écrite à l'autre Partie. Toute Commande sera résiliée à la fin ou à l'expiration de tous les Produits et Services fournis dans le cadre de cette Commande.

(b) Par Command Alkon :

(i) En cas de violation substantielle par le Client de toute disposition du présent ACLS ou de toute Commande, Command Alkon a le droit, à sa discrétion, de résilier le présent ACLS dans son intégralité, y compris toutes les Commandes en cours ou, le cas échéant, une ou plusieurs Commandes concernées, immédiatement après notification écrite de la résiliation, si Command Alkon a fourni une notification écrite au Client précisant la violation substantielle

(y compris tout manquement à effectuer en temps voulu tout paiement dû en vertu des présentes) et que le Client n'a pas remédié à cette violation dans les quinze (15) jours suivant la notification de la violation.

(ii) Si Command Alkon décide, dans le cours normal de ses activités, de cesser de fournir certains Produits ou Services à ses clients, Command Alkon a le droit de résilier toutes les Commandes en cours pour ces Produits ou Services, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours.

(iii) En cas de violation par le Client de l'[article 4\(a\)](#), de l'[article 13](#), de l'[article 14\(c\)](#) ou de l'[article 14\(e\)](#) ou tente de céder ou de transférer, y compris par l'effet de la loi, l'un quelconque de ses droits ou obligations en vertu du présent ACLS, Command Alkon a le droit de résilier le présent ACLS (ou, à sa discrétion, l'une quelconque ou l'ensemble des Commandes en cours), immédiatement, sur avis écrit de résiliation.

(iv) En cas de violation substantielle par le Client du présent ACLS ou de toute Commande applicable, Command Alkon a le droit de résilier toute Licence moyennant un préavis écrit de résiliation, si Command Alkon a fourni un préavis écrit au Client spécifiant la violation substantielle et que le Client n'a pas remédié à cette violation dans les quinze (15) jours suivant ledit préavis de violation; Toutefois, si cette violation substantielle concerne les droits de Propriété intellectuelle de Command Alkon ou l'utilisation d'un Logiciel sous licence en dehors de la Licence ou en violation de celle-ci, le Client n'a pas droit à une période de remédiation de 15 jours et la résiliation par Command Alkon peut avoir lieu immédiatement sur notification écrite de Command Alkon au Client.

(c) Effet de la résiliation.

(i) L'expiration ou la résiliation d'une seule Commande n'entraînera pas l'expiration ou la résiliation du présent ACLS ou de d'autres Commandes, à moins que toutes les Commandes en cours n'aient expiré ou n'aient été résiliées depuis douze (12) mois. Si les Parties signent, après l'expiration de l'ACLS, une nouvelle Commande faisant référence au ACLS, la Durée de L'ACLS sera réputée prolongée jusqu'à ce que toutes les Commandes en cours aient expiré ou aient été résiliées. La résiliation du présent ACLS entraînera automatiquement la résiliation de toutes les Commandes en cours.

(ii) À l'expiration ou à la résiliation du présent ACLS ou de toute Commande, les droits du Client d'accéder et d'utiliser les Produits et Services applicables prendront fin comme indiqué dans la Commande applicable, et le Client et ses représentants devront immédiatement cesser toute utilisation de ces Produits et Services. Les [articles 3](#), [4\(b\)](#), [5\(c\)](#), [11](#), [12\(c\)](#) et [13 à 20](#) des présentes survivront à toute expiration ou résiliation du présent ACLS et/ou de toute Commande.

13. UTILISATION DES DONNÉES.

(a) Entre les Parties, le Client est et sera le propriétaire unique et exclusif de toutes les données saisies par le Client dans un Logiciel sous licence ou un Service LS sous la forme saisie par le Client et de tous les droits de propriété y afférents (« **Données du client** »). Le Client déclare et garantit qu'il dispose des droits suffisants en vertu de la législation et des contrats applicables pour transmettre, stocker, copier, utiliser et transférer à Command Alkon toutes les Données du client fournies à Command Alkon (y compris les données envoyées vers, depuis ou stockées dans le Logiciel sous licence, tout Service LS et/ou tout autre Produit ou Service) à l'aide des Identifiants d'accès ou d'une autre manière. Le Client reconnaît qu'afin de fournir certains Services (y compris les Services LS et les Services relatifs au Logiciel sous licence), d'exploiter, de développer et de maintenir, et tant que l'utilisation des Données personnelles est exclue, pour améliorer, les Produits et Services, et d'exécuter ses obligations et/ou d'exercer ses droits en vertu des présentes, Command Alkon sera tenue d'accéder aux Données du client, de les copier, de les héberger, de les stocker, de les traiter, de les agréger, d'effectuer des analyses, d'en faire des dérivés et/ou de les transmettre, et le Client accorde par les présentes à Command Alkon un droit d'effectuer tout ce qui précède dans la mesure nécessaire pour que Command Alkon puisse fournir les Produits et Services, ainsi que pour remplir ses obligations et exercer ses droits en vertu de cet ACLS. Le Client reconnaît que les activités de Command Alkon et son recours à des tiers pour la prestation des Services peuvent entraîner le stockage ou le traitement des Données du client sur des serveurs situés dans des pays du monde entier.

(b) Le Client reconnaît et accepte que :

(i) Command Alkon peut utiliser des outils, des scripts, des logiciels, des cookies, des balises web et des utilitaires pour surveiller et administrer les Services LS et tout service à distance ou en ligne fourni en relation avec le Logiciel sous licence, et pour collecter des renseignements sur l'utilisation par le Client et ses Utilisateurs autorisés de ces Services et sur l'utilisation de toute Plateforme (telle que définie ci-dessous) (les « **Données d'activité** ») ; et

(ii) Command Alkon a le droit de créer et créera des données agrégées, transformées ou dérivées et des analyses basées sur les Données d'activité et les données contenues dans toute Plateforme ou autrement fournies à Command Alkon, y compris en totalité ou en partie à partir des Données du client (les « **Données de la plateforme** »). Le Client convient que toutes les Données d'activité et les Données de la plateforme dérivées en tout ou en partie des Données du client ou de l'activité du Client sont la propriété exclusive de Command Alkon et sont réputées être la Propriété intellectuelle de Command Alkon en vertu des présentes, et rien dans les présentes ne limite l'utilisation de ces données par Command Alkon à quelque fin que ce soit, à condition que toutes les Données d'activité et les Données de plateforme soient masquées, agrégées ou autrement

dépersonnalisées de manière à ne pas identifier la personne en question et à ne pas contenir des Données personnelles. Aux fins du présent ACLS, une « **Plateforme** » désigne toute application logicielle ou plateforme hébergée par Command Alkon et liée à tout Service LS ou Logiciel sous licence.

(c) Aucune partie de tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS) ne peut être copiée, encadrée, dupliquée, reproduite, distribuée, republiée, téléchargée, affichée, postée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (y compris les moyens électroniques, mécaniques, de photocopie, d'enregistrement ou autres), dans chaque cas par ou au nom de tout Client ou de tout employé ou agent de ce dernier. Le Client s'engage et accepte (sans aucune limite de responsabilité) que, sans le consentement écrit exprès de Command Alkon, il ne tentera pas (ou n'aidera pas d'autres personnes à tenter) (i) d'obtenir, de quelque manière que ce soit, le code source d'un Logiciel sous licence ou d'un Service LS, (ii) d'adapter, de traduire, de décompiler, de faire de l'ingénierie inverse, de réimprimer, de transcrire, d'extraire, de reproduire, de modifier, d'altérer, de désassembler, de créer des œuvres dérivées basées sur, ou copier de toute autre manière tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS) ou la documentation y afférente ou toute partie de ceux-ci ou (iii) permettre à tout tiers qui n'est pas un utilisateur autorisé (tel que déterminé en vertu du présent ACLS ou de toute Commande applicable) d'accéder à tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS) ou de l'utiliser. Le Client s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour empêcher des tiers non autorisés d'accéder à tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous Licence ou Service LS).

(d) L'utilisation par le Client des données, rapports, résultats, recommandations, conclusions ou autres rendements fournis par tout Produit ou Service (y compris tout logiciel sous licence ou Service LS) (collectivement, les « **Rendements** ») est soumise aux conditions du présent ACLS et de toute Commande relative à ces Rendements, et le Client ne peut utiliser aucun Rendements pour (i) fournir à un tiers des Produits ou Services de nature similaire à tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS) offert par Command Alkon à ses clients en général ou (ii) créer ou chercher à créer une base de données interne ou un logiciel, un service ou un produit ayant pour effet de remplacer ou de compléter tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS) offert par Command Alkon à ses clients en général. Le Client ne peut aider aucun tiers, directement ou indirectement, à tenter l'une ou l'autre des actions susmentionnées.

(e) Le Client ne prendra aucune mesure visant à contourner un mot de passe, un pare-feu, une restriction d'utilisation ou d'accès ou toute autre mesure de sécurité relative à tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS), et le Client autorisera Command Alkon

à effectuer des recherches raisonnables concernant le respect des présentes par le Client.

(f) Le Client doit contrôler tous les comptes d'utilisateurs individuels autorisés, les Identifiants d'accès et tout autre contrôle de protection ou de sécurité en tant que renseignements privés et confidentiels, en les traitant comme des Renseignements confidentiels de Command Alkon aux termes du ACLS. Il incombe au Client d'assurer une sécurité et un contrôle adéquats des Identifiants d'accès et des comptes, notamment en prenant toutes les mesures raisonnables pour se protéger contre toute utilisation ou tout accès non autorisé à tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS). Le Client est lié et responsable de toute conduite des Utilisateurs autorisés, et de toute autre personne utilisant les Identifiants d'accès du Client, en relation avec l'accès à (i) tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous Licence ou Service LS), (ii) le serveur ou d'autres systèmes qui fonctionnent en relation avec ce Produit ou Service ou sont accessibles par ce biais, ou (iii) tout autre mécanisme mis à la disposition du Client par Command Alkon en relation avec ce Produit ou Service.

(g) Pour éviter toute ambiguïté, les droits et la licence d'un Utilisateur autorisé à utiliser tout Produit ou Service (y compris tout Logiciel sous licence ou Service LS) ne peuvent être utilisés par plus d'une personne, à moins que cette Licence ne soit réattribuée à un autre Utilisateur autorisé et que l'Utilisateur autorisé précédent n'ait plus aucun droit d'accès ou d'utilisation à ce Produit ou Service. Si un Utilisateur autorisé cesse d'être employé par le Client ou cesse d'être autorisé par le Client, le Client doit en informer Command Alkon dans les plus brefs délais afin que le compte et les Identifiants d'accès de cet Utilisateur autorisé puissent être résiliés. Dans les cas où Command Alkon et le Client ont désigné un ou plusieurs représentants du Client comme administrateur, et ont habilité cet administrateur à délivrer des Identifiants d'accès aux Utilisateurs autorisés du Client, il incombe à cet administrateur de surveiller et d'assurer le respect des dispositions du présent ACLS applicables à la conduite de l'Utilisateur autorisé et de l'Administrateur du compte, y compris de résilier rapidement les Identifiants d'accès d'un Utilisateur autorisé si ce dernier quitte l'emploi du Client ou s'il est établi qu'il viole les conditions des présentes, et le Client doit demander à l'Administrateur d'en informer Command Alkon par écrit.

14. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

(a) Le Client convient que, entre les Parties, Command Alkon (ou l'une de ses Sociétés affiliées) est et sera le propriétaire unique et exclusif des renseignements et documents suivants, ainsi que de l'ensemble de la Propriété intellectuelle qu'ils contiennent :

(i) les Produits, les Services, la Plateforme, les Logiciels sous licence et les Services LS, y compris tous les logiciels, données et bases de données, et tout le contenu qu'ils contiennent ou qui s'y rapporte; toute la documentation

d'utilisateur et technique relative à ce qui précède; et toutes les corrections, mises à jour, améliorations, perfectionnements ou travaux dérivés de ce qui précède (« **Améliorations** »), y compris toutes les idées, concepts ou suggestions fournis par le Client à Command Alkon concernant toute Amélioration potentielle ou proposée de ce qui précède;

(ii) toutes les Données d'activité, les Données de la plateforme et les autres données ou contenus des Produits ou de la Plateforme (autres que les Données du client) (collectivement, les « **Données de Command Alkon** »);

(iii) tous les Renseignements confidentiels de Command Alkon ; ou

(iv) toute Propriété intellectuelle développée par ou pour Command Alkon (les points (i) à (iv) du présent article 14(a), ainsi que l'ensemble de la Propriété intellectuelle qu'ils contiennent, constituent collectivement la « **Propriété intellectuelle de Command Alkon** »).

(b) Le Client reconnaît et accepte que tout Logiciel sous licence, et tout accès à la Plateforme, fournis au Client sont fournis sous licence, et non vendus, au Client. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété sur la Propriété intellectuelle de Command Alkon, y compris par implication ou préclusion, à l'exception des droits expressément accordés dans le cadre du présent ACLS ou de toute Commande applicable. Tous les droits relatifs à la Propriété intellectuelle de Command Alkon qui ne sont pas expressément accordés par les présentes sont réservés à Command Alkon. Par la présente, Command Alkon accorde au Client une licence limitée pour copier toutes les Données de la plateforme résultant des Données du Client, sous réserve des dispositions des articles 14(c) et 14(d), ci-dessous.

(c) Le Client ne doit pas, ni permettre à un tiers ou à un utilisateur d'extraire, de copier, d'adapter, d'analyser, de désosser, de désassembler, de décompiler, de dupliquer ou de déconstruire un Logiciel sous licence, un Service LS, des Produits, des Services ou d'autre Propriété intellectuelle de Command Alkon, y compris de tenter de déterminer le code source de ceux-ci, de modifier, de reproduire ou de créer des produits dérivés à partir de ceux-ci.

(d) Le Logiciel sous licence, le Service LS, les Produits, les Services ou toute autre Propriété intellectuelle de Command Alkon (ainsi que la documentation, les dessins ou les manuels qui les accompagnent, sous quelque forme que ce soit), et tous les droits de Propriété intellectuelle y afférents, resteront à tout moment la propriété exclusive de Command Alkon et/ou de ses concédants de licence (la « **Propriété de Command Alkon** »). Le Client ne se voit accorder aucun droit sur la Propriété de Command Alkon ou sur toute autre Propriété intellectuelle de Command Alkon, à l'exception du droit expressément accordé par les présentes d'utiliser le Logiciel sous licence, le Service LS, les Produits et/ou les Services conformément au (et sous réserve des conditions et limitations du) présent ACLS. Le Client ne supprimera ni ne

modifiera aucun marquage de programme ou avis de droits de propriété de Command Alkon ou de ses concédants de licence.

(e) Sauf si le droit de le faire lui a été expressément accordé dans une Commande ou un autre accord avec Command Alkon, le Client ne doit pas :

(i) faire en sorte ou permettre que les Données de Command Alkon stockées dans la Plateforme ou tout Produit ou Service (y compris les données stockées dans le système de gestion de base de données de tout Logiciel sous licence installé sur le matériel du Client ou les services informatiques en nuage du Client) soient ajoutées, modifiées ou supprimées par le Client, tout tiers ou tout contrôle automatisé, toute machine, tout programme informatique ou tout logiciel ;

(ii) s'interfacer avec un logiciel tiers en dehors du champ d'application d'une méthode d'interface tierce approuvée par Command Alkon; à condition que, pour éviter toute ambiguïté, l'interdiction qui précède n'empêche pas le Client d'ajouter, de mettre à jour ou de supprimer des données par le biais d'une utilisation normale du Produit ou du Service, ou par le biais d'une méthode d'interface tierce correctement prise en charge et publiée, approuvée par Command Alkon; ou

(iii) permettre à un tiers ou à un utilisateur de louer, de partager, d'héberger, d'offrir un service d'abonnement à ou d'externaliser un Produit ou un Service .

(f) Si le Client enfreint le présent article 14, (i) Command Alkon sera déchargée de toute responsabilité en vertu de toute garantie ou accord de service et Command Alkon aura le droit exclusif de résilier le présent ACLS et toutes les Commandes y afférentes et (ii) dans la mesure où Command Alkon engage des coûts ou des dépenses pour identifier, diagnostiquer, remédier ou réparer toute défaillance ou tout autre problème concernant le Produit, le Service, l'Équipement ou autre Propriété intellectuelle de Command Alkon qui résulte de la violation par le Client du présent article 14 ou de toute autre obligation en vertu des présentes, ces coûts ne seront pas couverts par un contrat de maintenance et, au choix de Command Alkon, le Client sera tenu de rembourser Command Alkon pour ces coûts ou dépenses à des taux raisonnables en termes de temps et de matériel.

(g) Toute copie, œuvre dérivée ou autre Propriété intellectuelle développée par le Client en violation du présent article 14 (la « **Propriété intellectuelle cédée**») est la propriété de Command Alkon, et le Client cède par la présente (et Command Alkon accepte par la présente cette cession) tous les droits y afférents à Command Alkon sans qu'aucune autre action ne soit nécessaire de la part d'une Partie. Le Client devra s'assurer que tous ses employés, contractants et autres parties ayant contribué au développement de toute Propriété intellectuelle cédée : (i) cèdent par écrit au Client tous les droits, titres et intérêts qu'ils détiennent sur la Propriété intellectuelle cédée, et (ii) renoncent par écrit à tous leurs droits moraux sur la Propriété intellectuelle cédée. Ces copies,

travaux dérivés ou autres Propriétés intellectuelles sont exclus de toute garantie ou autre obligation de Command Alkon en vertu des présentes.

15. RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.

(a) Chaque Partie recevant des Renseignements confidentiels (un « **Destinataire** ») de l'autre Partie (la « **Partie productrice** ») dans le cadre du présent ACLS convient que, pendant la Durée de L'ACLS et pendant cinq (5) ans par la suite:

(i) elle ne peut pas divulguer ces Renseignements confidentiels (définis ci-dessous) de la Partie productrice à un tiers, ni utiliser ces Renseignements confidentiels, sauf dans les cas expressément autorisés par les présentes,

(ii) ces Renseignements confidentiels seront conservés dans la plus stricte confidentialité, avec le même degré de soin que le Destinataire utilise pour protéger ses propres Renseignements confidentiels, et

(iii) ces Renseignements confidentiels de la Partie productrice ne seront divulgués qu'aux employés ou autres représentants du Destinataire qui sont soumis à une obligation de confidentialité envers le Destinataire et qui ont besoin de les connaître, et uniquement dans la mesure nécessaire pour que le Destinataire puisse exercer ses droits ou obligations en vertu du ACLS et de toute Commande.

(b) On entend par « **Renseignements confidentiels** » les renseignements, données ou matériels non publics divulgués par une partie divulgateur ou ses représentants à un Destinataire ou à son représentant, sous quelque forme ou support que ce soit (y compris sous forme écrite, électronique, orale et/ou par inspection visuelle), qui ont été marqués comme confidentiels ou dont le Destinataire peut raisonnablement penser qu'ils sont confidentiels compte tenu du contexte des renseignements ou de la manière dont ils ont été divulgués. Les Renseignements confidentiels comprennent les renseignements et les données de nature scientifique, technique, commerciale ou financière, relatives aux secrets commerciaux, aux Produits, aux Services ou aux réseaux, ou relatives au code logiciel, aux spécifications commerciales ou fonctionnelles, aux méthodes, aux processus, aux algorithmes, aux renseignements sur les prix, aux renseignements sur les emplois passés, présents et futurs et aux renseignements sur les employés ou les candidats à l'emploi, ainsi qu'aux renseignements sur les clients, y compris les Données du client, et les Données de Command Alkon.

(c) La Propriété intellectuelle de Command Alkon est un Renseignement confidentiel de Command Alkon. Nonobstant ce qui précède, les restrictions relatives à la divulgation et à l'utilisation des Renseignements confidentiels ne s'appliquent pas aux renseignements ou aux documents dont un Destinataire peut démontrer qu'ils:

(i) sont déjà connus du Destinataire au moment de la divulgation ;

(ii) sont ou deviennent accessibles au public sans qu'il y ait eu d'acte illicite ou de manquement de la part du Destinataire ;

(iii) sont développées indépendamment par le Destinataire sans bénéficier des Renseignements confidentiels de la Partie productrice ou sans s'y référer ; ou

(iv) sont reçues d'un tiers qui n'est pas soumis à une obligation de confidentialité et ne la viole pas.

(d) Un Destinataire peut divulguer des Renseignements confidentiels de la Partie productrice dans la mesure où elles doivent être divulguées en vertu d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision de justice, à condition que le Destinataire ait rapidement informé par écrit la Partie productrice de cette divulgation forcée afin que la Partie productrice ait une possibilité raisonnable de s'opposer à cette divulgation, et utilise des efforts raisonnables afin de limiter la divulgation aux Renseignements confidentiels qui sont réputés nécessaires à divulguer uniquement. À la fin de ce ACLS, chaque Destinataire devra, à la demande de la Partie productrice et à son choix, retourner, détruire ou supprimer définitivement tous les Renseignements confidentiels de la Partie productrice en possession ou sous le contrôle du Destinataire (et toutes les incarnations tangibles de celles-ci, quel que soit le support) ; à condition que, pour éviter tout doute, Command Alkon n'ait pas l'obligation de retourner, détruire ou supprimer définitivement la Propriété intellectuelle de Command Alkon. Les restrictions et obligations de confidentialité imposées par le présent article 15 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du présent ACLS et de toute Commande.

16. LES SERVICES DE SOUTIEN.

(a) Les engagements de niveau de service pour un Service LS, le cas échéant, seront disponibles sur le site Internet de Command Alkon. Sauf indication contraire dans un engagement de niveau de service, dans les soixante (60) jours suivant l'expiration ou la résiliation d'une Commande, le Client a le droit de demander à Command Alkon une copie des Données du client relatives aux Services/Commandes résiliés, et dans les trente (30) jours suivant cette demande, Command Alkon remettra au Client une copie de ces Données du client dans un format lisible par le Client. Le Client reconnaît et accepte de payer les tarifs habituels de Command Alkon pour les services liés à la livraison des Données du client au Client après la résiliation ou l'expiration. Les seuls recours du Client en cas de défaillance d'un Service LS par rapport à un engagement de niveau de service applicable seront l'assistance et les mesures correctives spécifiées dans ledit engagement de niveau de service.

(b) Dans la mesure où le Client souhaite des services ou des ressources spécifiques qui ne sont pas généralement mis à la disposition de tous les clients dans le cadre d'un Service LS, ces Services seront proposés dans le cadre d'une Commande.

17. L'INDEMNISATION.

(a) Command Alkon défendra, indemnisera et tiendra indemne de toute responsabilité, à ses frais, toute réclamation, tout litige ou toute procédure par un tiers (une « **Action** ») intenté contre le Client alléguant que tout Produit ou Service fourni en vertu des présentes et sans modification, lorsqu'il est utilisé conformément au présent ACLS ou à toute Commande applicable, et la documentation utilisateur et les spécifications techniques fournies par Command Alkon (« **Documentation de l'utilisateur** »), enfreint, détourne ou viole un droit d'auteur ou un secret commercial valide, et devra payer tous les frais et dommages-intérêts finalement accordés ou payables dans le cadre d'un règlement convenu en vertu des présentes ; à condition que Command Alkon reçoive une notification écrite rapide de cette Action et qu'elle reçoive toutes les informations, une assistance raisonnable et l'autorité exclusive pour défendre ou régler l'Action. Dans le cadre de la défense ou du règlement de l'Action, Command Alkon peut, à son choix :

(i) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser les Produits ou Services concernés,

(ii) remplacer ou modifier les Produits ou Services concernés afin qu'ils ne soient plus en violation des présentes, ou

(iii) si ces recours ne sont pas raisonnablement disponibles, ordonner au Client de cesser d'utiliser le Produit ou le Service concerné et lui accorder un crédit pour les Produits tels qu'ils ont été amortis et accepter leur retour ainsi qu'un remboursement au prorata de tous les frais payés d'avance pour l'un quelconque des Services.

(b) Ce qui précède constitue la seule responsabilité de Command Alkon, et le seul recours du Client, en ce qui concerne toute réclamation selon laquelle les Produits ou les Services enfreignent, détournent ou violent toute Propriété intellectuelle, et Command Alkon décline toute autre responsabilité, y compris tout dommage indirect, accessoire, spécial, punitif, exemplaire ou consécutif, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages. Nonobstant ce qui précède, Command Alkon n'a aucune obligation en vertu du présent article 17 pour toute Action découlant en tout ou en partie de :

(i) la fraude, la négligence ou la faute intentionnelle du Client;

(ii) l'utilisation du Produit ou du Service en combinaison avec tout autre Propriété intellectuelle, produit, service ou processus non fourni par Command Alkon et qui n'est pas spécifiquement envisagé dans le cadre du présent ACLS, d'une Commande applicable ou de Documentation de l'utilisateur,

(iii) toute modification d'un Produit ou d'un Service qui n'est pas spécifiquement envisagée dans le cadre du présent ACLS, d'une Commande applicable et, le cas échéant, de la Documentation de l'utilisateur ou DSP,

(iv) l'utilisation du Produit ou du Service en violation du présent ACLS ou de la Documentation de l'utilisateur, ou contrairement aux instructions de Command Alkon,

(v) toute spécification, exigence de conception, caractéristique ou capacité incluse ou comprise dans tout Produit ou Service demandé par le Client ; ou

(vi) l'abus, la mauvaise utilisation, la mauvaise application ou l'installation incorrecte de tout Produit ou Service par un tiers autre que Command Alkon.

(c) Le Client est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables pour atténuer les dommages éventuels, notamment en cessant d'utiliser et de distribuer la partie des Produits ou des Services concernée par l'Action.

(d) Le Client doit défendre, indemniser et tenir indemne, à ses frais, toute Action déposée contre Command Alkon ou ses Sociétés affiliées, découlant de ce qui suit:

(i) l'utilisation par le Client des Produits ou Services, sauf si elle est autorisée en vertu du présent ACLS, de toute Commande applicable ou de la Documentation de l'utilisateur, ou

(ii) toute autre circonstance sous le contrôle du Client ou imputable au Client, y compris le non-respect de l'article 11(b) et les défaillances des opérations de contrôle de la qualité, à condition que le Client soit rapidement informé par écrit de cette Action et qu'il reçoive toutes les informations, l'assistance raisonnable et l'autorité nécessaires pour défendre ou régler l'Action.

(e) Tout règlement impliquant une responsabilité ou une obligation financière de Command Alkon nécessitera le consentement écrit préalable de Command Alkon. Command Alkon se réserve le droit d'assumer, à ses frais, la défense et le contrôle exclusifs de toute question faisant l'objet d'une indemnisation par le Client, auquel cas le Client coopérera pleinement avec Command Alkon dans le cadre de cette défense.

18. GARANTIES ; CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ; LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.

(a) Garantie des Services. Command Alkon garantit qu'elle fournira les Services de manière professionnelle et selon les règles de l'art, conformément aux normes de l'industrie applicables. En cas de violation de ce qui précède, le Client est en droit de demander une nouvelle exécution des Services concernés ou une nouvelle fourniture du Logiciel sous licence concerné. Ce qui précède constitue le seul recours du Client en cas de violation de la présente garantie. Nonobstant ce qui précède, Command Alkon se réserve le droit de mettre fin ou de refuser tout Service lorsque, de l'avis de Command Alkon, les conditions sur le site du système représentent un danger pour la sécurité ou la santé de tout employé de Command Alkon, de tout agent de Command Alkon ou de tout personnel de service autorisé.

(b) Garanties de l'Équipement.

(i) L'Équipement peut être couvert par une Garantie de retour à l'usine ou une Garantie de programme d'échange, comme indiqué dans la Commande applicable. La période couverte par la garantie initiale de l'Équipement, telle qu'indiquée dans la Commande, peut être prolongée par l'achat d'un Plan de garantie prolongée, s'il est proposé par Command Alkon.

(ii) Les Équipements couverts par une Garantie de retour à l'usine sont garantis sur la base d'un retour à l'usine contre les défauts de fabrication ou de matériel pendant la période spécifiée dans chaque garantie d'Équipement. La garantie de retour à l'usine sera exécutée dans un centre de réparation conformément aux instructions d'expédition de Command Alkon. Le Client s'engage à renvoyer rapidement l'Équipement en question conformément aux instructions de Command Alkon.

(iii) L'Équipement couvert par une Garantie de programme d'échange sera échangé par Command Alkon contre un Équipement neuf ou remis à neuf en remplacement de l'Équipement défectueux. Il incombe au Client de renvoyer les pièces défectueuses dans les emballages fournis par Command Alkon dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception par le Client de l'Équipement de remplacement. Le Client accepte de payer à Command Alkon le prix courant de l'Équipement de remplacement si Command Alkon ne reçoit pas l'Équipement défectueux dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la livraison de l'Équipement de remplacement au Client.

(iv) Les Équipements non fabriqués par Command Alkon peuvent bénéficier de la garantie du fabricant, dans la mesure où cette garantie est transférable. Command Alkon n'est pas responsable de la garantie de tout fabricant tiers.

(v) La seule responsabilité de Command Alkon dans le cadre d'une garantie applicable est de réparer ou de remplacer, au choix de Command Alkon, pendant les heures de travail normales de Command Alkon, tout composant qui tombe en panne pendant la période de garantie en raison d'un défaut de fabrication ou de matériel. Tous les Équipements ou pièces remplacés sont la propriété de Command Alkon. Le Client doit renvoyer cet Équipement à Command Alkon ou payer la facture que Command Alkon peut lui adresser. Si Command Alkon détermine que l'Équipement déclaré défectueux par le Client n'est pas couvert par les conditions de la garantie, le Client doit payer à Command Alkon tous les frais de manutention, de transport et de réparation aux taux alors en vigueur de Command Alkon. Les recours spécifiés dans le présent document pour les garanties applicables à l'Équipement constituent la seule obligation de Command Alkon et le seul recours du Client en cas de violation de cette garantie.

(vi) Les contrôles des lots de Command Alkon, y compris le matériel et les logiciels, doivent être installés et certifiés par écrit comme étant prêts à fonctionner par un

représentant de Command Alkon ou son représentant désigné, et cette installation et cette certification par un représentant de Command Alkon ou son représentant désigné sont une condition préalable à l'entrée en vigueur de toute garantie. Les installations réalisées par des vendeurs tiers non désignés doivent être physiquement inspectées et certifiées par écrit comme étant prêtes à fonctionner par un représentant de Command Alkon ou son représentant désigné, afin que toute garantie de produit ou de service puisse entrer en vigueur. Les services de certification d'installation sur site sont disponibles aux tarifs standard.

(c) Garantie du Logiciel sous licence. Command Alkon garantit que le Logiciel sous licence sera substantiellement conforme au DSP (tel que défini à l'article 4(a)), le cas échéant, ou à la Documentation de l'utilisateur pour ce Logiciel sous licence applicable à la date à laquelle ce Logiciel sous licence est livré au Client en vertu des présentes (la « **Garantie du Logiciel sous licence** »). Le DSP ou la Documentation de l'utilisateur seront fournis au Client ou publiés sur le site web de Command Alkon. La Garantie du Logiciel sous licence est expressément subordonnée à l'installation rapide par le Client de tous les Correctifs fournis au Client par Command Alkon, ainsi qu'au respect par le Client des restrictions énoncées à l'article 14(e) des présentes. Conformément à la Garantie du Logiciel sous licence, Command Alkon corrigera, sur notification écrite du Client, les erreurs de programme documentées qui, selon le diagnostic de Command Alkon, indiquent des écarts significatifs dans les performances du Logiciel sous licence par rapport à ce qui est indiqué dans le DSP ou la Documentation de l'utilisateur, sans frais pour le Client, à condition que cette notification soit effectuée dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception initiale du Logiciel sous licence par le Client (ou la réception d'une nouvelle version, d'une mise à niveau ou d'une Personnalisation, selon le cas). Toute notification effectuée après cette période de quatre-vingt-dix (90) jours sera adressée en contrepartie du paiement de frais de service par le Client, ou conformément à la Commande applicable. Tout logiciel tiers inclus dans ou avec un Logiciel sous Licence (« **Logiciel tiers** ») ne comporte que la garantie produit du vendeur du Logiciel tiers, le cas échéant, et dans la mesure où celle-ci peut être transférée par Command Alkon en vertu du contrat applicable entre Command Alkon et ledit vendeur. Ce qui précède constitue la seule obligation de Command Alkon et le seul recours du Client en cas de violation de la Garantie du Logiciel sous licence.

(d) Limitations. Command Alkon ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie que les Services LS seront ininterrompus, exempts d'erreurs ou entièrement sécurisés. Le Client reconnaît que Command Alkon s'appuie sur des systèmes, du matériel et des réseaux tiers pour les communications et la connectivité, et qu'il existe des risques inhérents à la connectivité Internet qui pourraient entraîner des interruptions de services, la perte ou la corruption de données, la perte de la vie privée et de la propriété du Client,

et/ou la divulgation de Renseignements confidentiels du Client.

(e) LES PRODUITS ET SERVICES SONT FOURNIS « TEL QUEL » (SAUF DISPOSITION EXPRESSE DU PRÉSENT ACLS OU DE COMMAND ALKON PAR ÉCRIT DANS UNE COMMANDE OU UN AUTRE DOCUMENT ÉCRIT, Y COMPRIS UNE GARANTIE ET/OU UN PLAN DE SERVICE JOINTS EN ANNEXE À UNE COMMANDE) ET COMMAND ALKON REJETTE EXPRESSÉMENT, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, TOUTES LES CONDITIONS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, RELATIVES AUX PRODUITS ET SERVICES FOURNIS DANS LE CADRE DU PRÉSENT ACLS, Y COMPRIS TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE CONVENANCE À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE NON-CONTREFAÇON, D'ADÉQUATION, D'EXACTITUDE DES DONNÉES OU D'INTÉGRATION DU SYSTÈME, D'INTÉGRITÉ, DE TEMPS DE FONCTIONNEMENT ET/OU DE DISPONIBILITÉ, OU TOUTES LES CONDITIONS ET GARANTIES DÉCOULANT D'UNE LOI OU D'UNE AUTRE DISPOSITION LÉGALE, OU DE LA CONDUITE DES AFFAIRES COMMERCIALES. COMMAND ALKON NE GARANTIT PAS QUE LES FONCTIONS CONTENUES DANS LES PRODUITS OU LES SERVICES RÉPONDENT AUX EXIGENCES DU CLIENT OU QUE LE FONCTIONNEMENT DES PRODUITS OU DES SERVICES SERA SÉCURITAIRE, ININTERROMPU, EXEMPT DE BOGUES, DE VIRUS, D'ERREURS OU D'AUTRES LIMITATIONS DE PROGRAMME. LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE QUE L'UTILISATION DES PRODUITS OU SERVICES ET LA CONFIANCE QU'IL LEUR ACCORDE SE FONT À SES PROPRES RISQUES ET PÉRILS.

(f) EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE COMMAND ALKON ENVERS LE CLIENT OU UN TIERS, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT ACLS OU TOUT PRODUIT OU SERVICE FOURNI EN VERTU DES PRÉSENTES OU EN RAPPORT AVEC ELLES, NE DÉPASSERA LE MONTANT EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR LE CLIENT À COMMAND ALKON EN VERTU DE LA COMMANDE APPLICABLE POUR LE(S) PRODUIT(S) OU SERVICE(S) CONCERNÉ(S) AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION.

(g) INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE L'UN DES REMÈDES ÉNONCÉS DANS LES PRÉSENTES N'AIT PAS ATTEINT SON OBJECTIF ESSENTIEL OU AUTRE, LE CLIENT CONVIENT QUE COMMAND ALKON, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES VENDEURS ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT PAS RESPONSABLES ENVERS LE CLIENT OU UN TIERS DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON, Y COMPRIS LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE REVENUS, PERTE D'ÉCONOMIES, PERTE OU DESTRUCTION DE DONNÉES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, COÛTS DE COUVERTURE, PERTE D'UTILISATION, PERTE DE CLIENTÈLE OU TOUTE AUTRE PERTE, OU POUR DES DOMMAGES EXEMPLAIRES, QU'ILS RÉSULTENT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISATION DES PRODUITS OU SERVICES PAR LE CLIENT, OU POUR DES

DOMMAGES RÉSULTANT DE OU LIÉS À DES RÉCLAMATIONS CONTRE LE CLIENT PAR DES TIERS OU AUTRES, MÊME SI COMMAND ALKON A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, COMMAND ALKON SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS À LA SUITE D'UNE PERTE OU D'UN DOMMAGE CAUSÉ À DES BIENS QUI, COMPTE TENU DE LEUR NATURE, SONT NORMALEMENT DESTINÉS À UN USAGE COMMERCIAL. COMMAND ALKON N'EST PAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'INFRASTRUCTURE, DES LOGICIELS, DES INSTALLATIONS, DES SERVICES, DES INFORMATIONS OU DES MATÉRIAUX QUI NE SONT PAS FOURNIS PAR COMMAND ALKON. COMMAND ALKON NE SERA PAS RESPONSABLE DES ACTES, OMISSIONS ET TRAVAUX DES EMPLOYÉS, CONTRACTANTS, AGENTS OU FOURNISSEURS DU CLIENT. COMMAND ALKON NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DE TOUTE NATURE RÉSULTANT D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE, D'UN SERVICE LS, D'UN LOGICIEL SOUS LICENCE OU D'UN ÉQUIPEMENT QUI A ÉTÉ MODIFIÉ, D'UNE UTILISATION OU D'UN FONCTIONNEMENT INCORRECT OU NÉGLIGENT D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE, D'UN SERVICE LS, D'UN LOGICIEL SOUS LICENCE OU D'UN ÉQUIPEMENT MODIFIÉ OU RÉPARÉ PAR DU PERSONNEL AUTRE QUE CELUI EMPLOYÉ PAR COMMAND ALKON OU AUTORISÉ PAR ÉCRIT PAR COMMAND ALKON À RÉPARER CE PRODUIT, CE SERVICE, CE SERVICE LS, CE LOGICIEL SOUS LICENCE OU CET ÉQUIPEMENT. CES LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITÉ DE COMMAND ALKON S'APPLIQUENT QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU AUTRE. TOUTE ACTION CONTRE COMMAND ALKON DOIT ÊTRE INTENTÉE DANS LES DOUZE (12) MOIS SUIVANT LA SURVENANCE DU MOTIF DE L'ACTION.

19. RÈGLEMENT DES LITIGES, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE.

(a) En cas de litige entre les Parties concernant le présent ACLS (« **Litige** »), l'une ou l'autre des Parties devra adresser à l'autre une notification écrite précisant les motifs du litige (« **Avis de litige** »). Le Litige fera l'objet d'une procédure escaladée en vue de sa résolution, conformément aux dispositions du présent [article 19](#). À la suite de l'émission d'un Avis de litige, les représentants des Parties respectives se rencontrent rapidement (en personne et/ou par téléphone) et s'efforcent de bonne foi de négocier une résolution du Litige. Si le Litige n'est pas résolu dans les trente (30) jours suivant l'Avis de litige, le Litige sera réputé avoir été transmis à des représentants commerciaux de haut niveau des Parties respectives, qui se réuniront rapidement (en personne et/ou par téléphone) et s'efforceront de bonne foi de négocier une résolution du Litige. Si le Litige a été escaladé mais n'a pas été résolu dans les soixante (60) jours suivant l'Avis de litige et que les Parties n'ont pas convenu d'un commun accord de prolonger la période d'escalade, l'une ou l'autre des Parties a le droit d'entamer une procédure conformément aux [articles 19\(b\)](#) et [19\(c\)](#).

(b) L'interprétation du présent ACLS (y compris toute Commande) sera régie par toute loi fédérale applicable et par les lois de l'État de l'Alabama, sans donner effet à aucune disposition ou règle de choix ou de conflit de lois (que ce soit dans l'État de l'Alabama ou dans toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois d'une autre juridiction. Dans la mesure où la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (la « **Convention** ») serait applicable au présent ACLS ou à tout autre rapport ou transaction entre les Parties faisant l'objet de ce qui précède, les Parties renoncent expressément à l'application de la Convention et déclarent expressément que la Convention est inapplicable au présent ACLS (y compris à toute Commande) et aux transactions entre les Parties faisant l'objet de ce qui précède.

(c) Chacune des Parties aux présentes se soumet irrévocablement à la compétence exclusive du comté de Jefferson, État de l'Alabama (et dans le cas de réclamations pour lesquelles les tribunaux fédéraux ont une compétence exclusive en matière d'objet, tout tribunal fédéral des États-Unis d'Amérique siégeant dans l'État de l'Alabama) aux fins de tout procès, action, procédure ou jugement lié à ou découlant du présent ACLS et des transactions envisagées par la présente. Chaque Partie renonce par la présente à tout droit à un procès devant un jury dans le cadre d'un tel procès, d'une telle action ou d'une telle procédure.

20. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

(a) Élaboration et interprétation. Les titres des articles de la présente entente sont donnés à titre de référence uniquement et n'ont aucune incidence sur le sens ou l'interprétation de la présente entente. À moins que le contexte du ACLS ne s'y oppose : (i) les mots du genre masculin incluent le féminin, et vice versa; (ii) les mots utilisant le singulier incluent également le pluriel, et vice versa; (iii) les termes « du présent », « dans le présent », « par la présente » et les mots dérivés ou similaires se réfèrent à l'ensemble du ACLS dans son intégralité et non à un autre article particulier ou à une autre subdivision; (iv) lorsque le « consentement » ou l'« approbation » de l'une ou l'autre des Parties est requis en vertu des présentes, sauf indication contraire dans les présentes, le consentement ou l'approbation de cette partie peut être accordé ou refusé à sa seule discrétion; (v) les termes « doit », « sera » ou « convient » sont impératifs et « peut » est permissif; (vi) le terme « ou » n'est pas exclusif; (vii) toute définition ou référence à un accord, un instrument ou un autre document dans les présentes doit être interprétée comme se référant à cet accord, instrument ou autre document tel que modifié, complété ou autrement amendé (sous réserve de toute restriction sur ces amendements, compléments ou modifications énoncée dans les présentes ou dans le document en question); (ix) toute référence à des lois dans les présentes doit être interprétée comme se référant à ces lois telles qu'elles peuvent être adoptées, abrogées ou modifiées; et (x) toute référence à une personne dans les

présentes doit être interprétée comme incluant les successeurs et les ayants droit autorisés de cette personne.

(b) Intégralité de l'accord. Chaque Commande constitue un accord distinct entre les Parties exécutantes, qui intègre les termes du présent ACLS, et chaque Commande (ainsi que le présent ACLS) constitue l'accord intégral et exclusif entre les Parties en ce qui concerne son objet, et annule et remplace tout accord antérieur entre les Parties en ce qui concerne son objet.

(c) Modifications. Command Alkon peut, à sa seule et entière discrétion et dans le cours normal de ses activités, amender ou modifier le présent ACLS, qui constitue les conditions générales standard pour les Produits et Services fournis aux clients de Command Alkon en général. Dans un tel cas, Command Alkon pourra soit : (i) informer le Client par voie électronique à l'adresse électronique du Client indiquée conformément à l'article 20(o) ou à une adresse électronique que Command Alkon a dans ses dossiers pour le Client que ce ACLS a été modifié, (ii) faire une annonce indiquant que des modifications ont été apportées à l'ACLS de Command Alkon sur le site web de Command Alkon (ou de ses successeurs), ou (iii) le Client sera réputé comme ayant été notifié lors de la signature par le Client et de la soumission à Command Alkon d'une nouvelle Commande fournissant un lien vers un ACLS modifié. L'ACLS modifié entrera en vigueur pour le Client à la réception de la notification (ou à toute date ultérieure indiquée dans la notification). L'ACLS modifié s'applique à toutes les Commandes dans la mesure où elles sont exécutées ou renouvelées après la date d'entrée en vigueur de cet ACLS modifié, et il incombe au Client d'accéder à cet ACLS modifié et de l'examiner avant d'exécuter ou de renouveler toute Commande de temps à autre. Sous réserve du présent article 20(c), le présent ACLS ne peut être modifié que par un écrit signé par les deux Parties, et chaque Commande ne peut être modifiée que par un écrit signé par les deux Parties à la Commande. Aux fins du présent ACLS, le terme « renouvellement de toute Commande » (et toute expression équivalente) inclut toute prolongation (y compris toute prolongation automatique) de la durée d'abonnement de toute Commande (ou de tout Produit ou Service y afférent) de temps à autre, conformément aux conditions de celle-ci.

(d) Cession de Command Alkon. Command Alkon peut céder ses droits et obligations au titre du présent ACLS à l'une de ses Sociétés affiliées ou à une entité autre qu'une Société affiliée, qui acquiert la totalité ou la quasi-totalité des actifs ou des actions de Command Alkon ou de l'une de ses Sociétés affiliées, ou qui fusionne ou se consolide avec elle ou acquiert une participation majoritaire dans elle ou dans l'une de ses Sociétés affiliées.

(e) Sous-traitants. Command Alkon peut engager des tiers indépendants, des sous-traitants ou une ou plusieurs Sociétés affiliées de Command Alkon pour fournir des Produits ou des Services dans le cadre du présent ACLS et de toutes les Commandes qui en font l'objet.

(f) Non-exclusivité. Le présent ACLS et les Commandes qui en font l'objet ne sont pas exclusives. Command Alkon a le droit de vendre les mêmes Produits et Services ou des Produits et Services similaires à tout tiers autre que le Client.

(g) Divisibilité. Si l'une des dispositions du présent ACLS ou d'une Commande est jugée illégale ou inapplicable, le présent ACLS ou la Commande, selon le cas, restera pleinement en vigueur, nonobstant cette illégalité ou inapplicabilité, et la disposition en question sera réputée supprimée. En outre, s'il est possible de vérifier l'intention des Parties, une disposition de remplacement aussi similaire en substance que possible sur le plan juridique sera ajoutée et le reste du ACLS ou de la Commande, selon le cas, n'en sera pas affecté.

(h) Absence de renonciation. Sauf disposition expresse du présent ACLS, tout manquement ou retard de l'une des Parties dans l'exercice d'un droit ou d'un recours ne constituera pas une renonciation à ce droit ou à ce recours.

(i) Non-sollicitation. Le Client s'engage, pendant la Durée de L'ACLS et pendant une période d'un (1) an par la suite, à ne pas solliciter l'emploi, à ne pas employer et à ne pas faire d'offre d'emploi à un employé de Command Alkon sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de Command Alkon, qui peut être refusé pour quelque raison que ce soit ou sans raison, à condition toutefois que cette restriction ne s'applique pas dans le cas où Command Alkon cesserait toutes ses activités commerciales. Une annonce générale ou un avis d'offre ou de demande d'emploi ou toute autre publication générale similaire concernant une recherche d'emploi ou la disponibilité de postes à pourvoir, y compris sur Internet, ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une incitation, et l'embauche d'un employé qui y répond librement ne doit pas constituer une violation du présent article 20(i). Aux fins du présent paragraphe uniquement, le terme « employé » s'étend à tous les employés actuels et futurs de Command Alkon pendant la durée de leur emploi et se poursuit pendant une période de six mois après que l'un de ces employés a quitté son emploi chez Command Alkon. Sans préjudice de ce qui précède, en cas de violation par le Client de ce qui précède, le Client sera tenu de verser à Command Alkon des dommages-intérêts forfaitaires d'un montant égal au salaire annuel de l'employé en question en tant qu'employé de Command Alkon. Le Client convient que ce montant est une estimation raisonnable des dommages que Command Alkon subira du fait de cette violation.

(j) Cession par le Client. Le Client n'est pas autorisé à céder ou à transférer, en tout ou en partie, le présent ACLS, toute Commande ou tout droit sur les Produits, Services ou garanties, ni à déléguer les obligations qui en découlent. Toute tentative de cession, de transfert ou de délégation en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue et sans effet, le prétendu cessionnaire n'aura aucun intérêt dans le présent ACLS ou dans toute Commande, Produit, Service ou garantie, et Command Alkon pourra choisir, à sa seule discrétion, de résilier le présent ACLS ou toute ou partie des

Commandes avec effet immédiat moyennant notification écrite au Client. Aux fins de ce qui précède, une « cession ou un transfert » comprend la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs ou des actions du Client, toute fusion du Client, que le Client soit ou non l'entité survivante, toute cession ou tout transfert de plein droit, toute réorganisation ou consolidation du Client, toute(s) transaction(s) qui fait(font) que les détenteurs des actions du Client immédiatement avant la(les) transaction(s) ne détiennent pas en propriété effective (directement ou indirectement) plus de cinquante et un dixième pour cent (50.1%) des actions ou des droits de vote du Client immédiatement après la (les) transaction(s), et toute autre cession ou transfert légal. Sous réserve de ce qui précède, le présent ACLS et les Commandes lient Command Alkon ou le Client et leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs, et s'appliquent à leur profit.

(k) Entrepreneurs indépendants. La relation entre les Parties est une relation d'entrepreneurs indépendants et aucune disposition du présent ACLS ou de toute Commande ne doit être interprétée comme créant une relation de partenariat, d'agence, de coentreprise ou de fiduciaire entre Command Alkon et le Client.

(l) Pas d'interprétation contre le stipulant. Le Client a eu la possibilité d'examiner et de négocier le présent ACLS et chaque Commande, et par conséquent, le présent ACLS et chaque Commande sont le produit du travail bilatéral de Command Alkon et du Client, et toute ambiguïté, le cas échéant, ne doit pas être interprétée à l'encontre de Command Alkon.

(m) Risques liés à Internet ; infrastructure. Le Client reconnaît qu'il existe des risques inhérents à la conservation des Données du client dans un environnement de serveur et de réseau logiciel à distance (« **Basé sur le nuage** »), y compris le risque de piratage ou d'autres accès non autorisés de tiers aux Données du client, et Command Alkon n'est pas responsable envers le Client de tout accès non autorisé aux Données du client ou de l'utilisation non autorisée des Services. Le Client reconnaît que, afin de fournir les Services en vertu des présentes (y compris les Services LS), Command Alkon utilisera une infrastructure et des services de réseau et de communication qui ne sont pas sous le contrôle de Command Alkon (collectivement, « **Infrastructure** ») et utilisera, de temps à autre, les services de fournisseurs tiers et de concédants de licence (« **Fournisseurs tiers** »). La capacité de Command Alkon à fournir les services dépendra de la fourniture et de la disponibilité de cette Infrastructure et/ou des services et de l'assistance fournis par un Fournisseur tiers, et Command Alkon n'est pas responsable envers le Client, en vertu du présent ACLS ou de toute Commande y afférente, de toute défaillance de Command Alkon directement ou indirectement causée par l'indisponibilité ou la performance de cette Infrastructure ou des services ou de l'assistance fournis par un Fournisseur tiers. Les services et les licences obtenus par Command Alkon auprès d'un Fournisseur tiers, et l'utilisation qu'en fait le Client, peuvent être limités par les

conditions de ces licences et les accords applicables. Command Alkon n'est pas responsable envers le Client, en vertu des présentes, de toute défaillance résultant d'actions ou d'inactions d'un Fournisseur tiers.

(n) Force Majeure. Aucune des Parties ne sera responsable envers l'autre Partie d'un retard, d'une défaillance ou d'une incapacité à s'acquitter de ses obligations (à l'exception de l'obligation de paiement) au titre du présent ACLS ou de toute Commande ou de tout engagement de niveau de service, ou de toute perte liée à ce qui précède, en raison d'une cause échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances des services publics, les pannes de services publics, les pannes d'équipement, les incendies, les tempêtes, les accidents, les pandémies, les catastrophes naturelles, les actes de guerre, les actes de terrorisme, les troubles civils, les insurrections, les grèves, les pénuries de main-d'œuvre, les pannes de télécommunications ou d'Internet, les attaques par déni de service, ou tout acte ou omission de l'autre Partie ou de ses employés, contractants ou agents, y compris tout ce qui précède qui a un impact sur un sous-traitant de Command Alkon.

(o) Avis. Toutes les notifications, approbations, consentements et autres communications requises en vertu des présentes devront être formulées par écrit et remises en mains propres ou par un service de messagerie professionnel de nuit reconnu au niveau national (tous frais payés d'avance). Toute notification sera réputée avoir été donnée à la date de sa réception par le destinataire pendant les heures normales de bureau et, si elle est adressée au Client, à son adresse principale indiquée dans le présent ACLS ou dans la Commande, selon le cas, ou, si elle est adressée à Command Alkon, à l'adresse suivante :

Command Alkon Incorporated
A l'attention de: Chief Legal Officer
6750 Crosby Court
Dublin, Ohio 43016
legal@commandalkon.com

ou à toute autre adresse que cette partie peut avoir désignée précédemment pour les notifications, cette notification de changement d'adresse peut être fournie par le service postal des États-Unis ou par courrier électronique à l'adresse de courrier électronique indiquée dans le présent article 20(o), s'il s'agit de Command Alkon, ou à une adresse électronique que Command Alkon possède dans ses dossiers pour le Client.

(p) Honoraires et frais d'avocat. Si l'une des Parties manque à ses obligations en vertu du présent ACLS, la Partie non défaillante a le droit de faire appliquer les dispositions du présent ACLS, y compris de récupérer auprès de la Partie défaillante les frais et les honoraires raisonnables d'avocat liés à l'application des dispositions du présent ACLS.

(q) Exemplaires. Le présent ACLS peut être signée en un ou plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux étant considéré comme un original, mais tous constituant ensemble un seul et même instrument. Une copie signée du présent ACLS exécutée et/ou remise par télécopie, courrier électronique ou autre moyen de transmission électronique, y compris au moyen de DocuSign, SignNow, AdobeSign, IntelAgree ou d'un logiciel similaire, sera réputée avoir le même effet juridique que la remise d'une copie originale signée du présent ACLS.

(r) Langue. Le Client confirme que dans la mesure où il a reçu à la fois une version anglaise et une version française de l'ACLS ou de tout accord accessoire (y compris une Commande), il confirme son accord d'être lié par la version française de ces documents, renonce à l'application de l'article 91 de la *Charte de la langue française* et convient qu'en cas de divergences entre les deux versions, la version française prévaudra.

(s) Autorité. Le Client déclare et garantit (i) qu'il est habilité à signer le présent ACLS et toute Commande à laquelle il est Partie et à engager le Client en vertu de celle-ci ; (ii) qu'en signant le présent ACLS, le Client est lié aux conditions du ACLS et (iii) que la personne qui signe le présent ACLS est autorisée à engager le Client en vertu du présent ACLS.

[FIN DE L'ACCORD-CADRE DE LICENCE ET DE SERVICES]